

R 17



COMPTES RENDUS MENSUELS
DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

PAR M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

TOME XI

SÉANCES DES 6 ET 20 JUILLET 1951
SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1951



PARIS
ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES
15, RUE LA PÉROUSE, XVI^e

1951. — VII et VIII.

SOMMAIRE

ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

Séance du 6 juillet 1951.

DEBRUS (Chef d'escadron H.). — Le Rallye international automobile et relations africaines Méditerranée. Le Cap.....	325
****. — Projection du film pris au cours du Rallye par l'équipe de la Régie nationale Renault.....	332
BOUVIER (René). — Présentation de <i>Leconte de Lisle et le mirage de l'île natale</i> par Mgr P. Jobit.....	333
DECARY (R.). — Présentation de <i>La Faune malgache</i> dont il est l'auteur.....	333
LEBLOND (Marius). — Présentation de <i>Mahé de la Bourdonnais</i> dont il est l'auteur.....	334
POTTIER (René). — Présentation de <i>La Mission Foureau-Lamy</i> dont il est l'auteur.....	335
GRANDIDIER (G.). — Présentation de <i>Données géographiques et démographiques</i> dont il est l'auteur et d'autres ouvrages.....	335
FOLMER (M ^{me} R.). — Présentation de <i>La Côte d'Ivoire dans la Cité africaine</i> par M. AMON d'Aby.....	338
****. — Bibliographie.....	338
****. — Compte rendu de la séance.....	340

Séance du 20 juillet 1951.

GRANDIDIER (G.). — Présentation de l' <i>Atlas Rex</i>	343
****. — Bibliographie.....	344
****. — Compte rendu de la séance.....	346
Annonce de la mort du Professeur Brumpt.	

Séance du 21 septembre 1951.

MERCIER (Gustave). — Importance du Sahara.....	353
GERBINS (E.). — Présentation du <i>Traité de droit civil malgache</i> par M. Thébault.....	376
GRANDIDIER (G.). — Présentation d'ouvrages.....	377
****. — Bibliographie.....	379
****. — Compte rendu de la séance.....	382
Annonce de la mort du Général Azan, du Professeur Perrot et de M. Maunier.	

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 6 JUILLET 1951

LE RALLYE INTERNATIONAL AUTOMOBILE
ET RELATIONS AFRICAINES
MÉDITERRANÉE-LE CAP

par M. le Chef d'escadron H. DEBRUS

(Lu par le médecin-capitaine Monnier)

Cette communication a été suivie de la projection du beau film pris au cours du rallye par l'équipe de la *Régie nationale Renault*.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, MESSIEURS,

Ainsi que vous le savez déjà, M. le Général Meynier qui s'est dépensé sans compter pour la réussite de ce Rallye automobile « Méditerranée-Le Cap » dont il m'a demandé de venir vous entretenir aujourd'hui en ses lieu et place, a dû, à son corps défendant, interrompre provisoirement son activité. Les sentiments de respectueuse considération et de dévouement qui m'attachent à la personne du Général me font regretter vivement que ce soit cette cure de repos qui lui a été imposée qui me vaille le grand honneur de prendre la parole devant vous. Vous me voyez extrêmement confus de la confiance qui m'a été faite car, rien, à la vérité, ne me désignait pour une telle mission si ce n'est

l'occasion qui m'a été offerte d'assister aux efforts des organisateurs du Rallye International Automobile Méditerranée-Le Cap au moment où cette entreprise commençait à prendre forme et la chance qui m'a été donnée de pouvoir participer à cette magnifique randonnée à la tête de deux équipes militaires françaises.

Je m'efforcerai donc d'être un interprète aussi fidèle que possible de la pensée du Général Meynier et je vous prie de bien vouloir m'absoudre par avance si, d'aventure, il m'arrivait de m'écarter du ton général qui doit être celui de cette communication pour me laisser aller à vous donner le point de vue trop particulier du concurrent que j'étais.

Je [médecin-capitaine Monnier, médecin-chef du 1^{er} escadron du Train], me permets de faire respectueusement remarquer que ce préambule expliquant le remplacement du Général Meynier par le commandant Debrus, je pourrais le transposer à mon titre personnel puisque je remplace moi-même le commandant Debrus atteint subitement d'une affection extrêmement douloureuse.

La communication que je vais vous lire est son œuvre, aussi faisant abstraction du personnage, je vous demanderai de n'entendre que la voix de celui qui fut mon chef d'équipe pendant cette splendide odyssée transafricaine.

Je crois savoir qu'au cours de communications précédentes, le Général Meynier a déjà eu l'occasion de vous entretenir de l'action de propagande panafricaine, entreprise d'Alger, par l'Association *Les Amis du Sahara*, dont il est le Président et c'est pourquoi je me bornerai à rappeler devant vous que cette propagande vise l'établissement de relations matérielles et morales entre les différentes parties de l'Union Française Africaine et les autres pays du Continent noir, ceci dans l'intention d'apporter une contribution à la création d'une nouvelle entité, l'*Eurafrique*, au sein de laquelle le continent africain aurait, sinon à s'intégrer à l'*Europe*, du moins à accorder sa propre action avec celle d'une métropole dont les débouchés et les contacts extérieurs paraissent devoir être singulièrement limités dans l'avenir par suite d'une situation mondiale difficile.

Et l'on aperçoit, dès lors, ce que peut être, pour les années

à venir, le plan d'action des *Amis du Sahara* pour arriver à créer ce que les biologistes appelleraient une symbiose, c'est-à-dire l'association de 2 organismes d'origine différente, l'Europe et l'Afrique, dans laquelle chacun apporte à l'autre ce qui lui manque pour prospérer :

- établir d'abord des relations suivies entre tous les pays, peuples ou races d'Afrique, qui sont heureusement amis ou alliés, pour aboutir à une certaine solidarité africaine et à une unité économique et même culturelle aussi réelle que possible ;
- améliorer enfin et multiplier les échanges de tous ordres entre les pays d'Europe et ceux d'Afrique.

Le premier pas dans cette voie a été fait à la fin de l'année 1950 et au début de 1951, sous le signe du grand tourisme et du sport, grâce à l'organisation, dont on peut dire aujourd'hui qu'elle fut un succès, du Rallye International Automobile Méditerranée-Le Cap.

La réalisation d'un tel Rallye transafricain paraissait difficile, pour le moins hasardeuse, et nombreux furent ceux qui la considérèrent à l'origine comme une simple utopie... N'était-ce pas se lancer en pleine aventure et risquer le ridicule des entreprises avortées que d'engager des voitures de série sur les immensités africaines, sur les pistes incertaines du Sahara ou sur les chemins boueux des contrées équatoriales, et ceci sur une distance moyenne de 15.500 km. ?... Or, malgré les énormes difficultés qu'il présentait, le Rallye Méditerranéen-Le Cap a été une réussite complète... L'opinion publique, non seulement africaine, mais mondiale, s'y est intéressée et a compris les intentions des organisateurs... Le fait que 35 des voitures engagées sur 36 dans cette manifestation automobile qui fut la plus longue et la *plus difficile du monde*, sont parvenues au but, Le Cap, à l'extrémité la plus méridionale du Continent, a démontré la justesse des prévisions.

Et puisque l'Académie fut la première des grandes compagnies scientifiques à être informée de ces projets, le Général Meynier a cru devoir lui en faire tenir, la première, un fidèle compte rendu.

Le Rallye Méditerranéen-Le Cap ne résultait pas d'une simple vue de l'esprit, de quelque improvisation de colons africains désireux de faire une propagande tapageuse

autour d'une idée... En fait, l'origine en est déjà lointaine, en 1938, donc à la veille de la deuxième grande guerre... Cette année-là, les *Amis du Sahara* appelés à participer au I^{er} Congrès Africain de l'Association Internationale du Tourisme (A. I. T.) qui se tint dans la petite ville belge de Costermansville, sur les bords du lac Kivu, exposèrent le projet d'un grand Rallye qui relierait la Méditerranée au Cap. Le Congrès venait de recevoir communication de l'état des routes et pistes de l'Afrique et d'adopter, sous le nom de *Grande dorsale africaine*, l'ensemble d'un réseau routier unissant tous les pays en question du Nord au Sud du Continent. Le Congrès adopta donc cette idée avec enthousiasme et, à Alger comme à Paris, on se mit aussitôt à l'ouvrage...

Aussi bien, il y avait déjà des précédents pour une entreprise de ce genre. En effet, le Rallye Méditerranée-Niger, réalisé en 1930 à l'occasion du Centenaire de l'Algérie, avec un succès total, était encourageant. Sur 52 voitures engagées sur les pistes sahariennes, 51 avaient achevé le parcours... Mais de 6.000 km. que comportait cette épreuve aux 15.000 que l'on prévoyait pour le nouveau Rallye, il y avait une large marge pleine d'inconnu... Le fait que le Colonel Nabal, jadis organisateur de Méditerranée-Niger était disposé à prendre la tête de la nouvelle organisation, lui donnait de grandes chances de réussite.

Bref, lorsqu'en 1948, au III^e Congrès Africain de l'A. I. T., le projet, un moment suspendu par la guerre, fut présenté à nouveau par les *Amis du Sahara*, il fut à nouveau agréé et l'idée-force put se mettre en marche avec l'appui de l'A. I. T. à laquelle se joignirent bientôt toutes les grandes associations sportives, en particulier la Fédération Internationale Automobile (F. I. A.) qui se déclara prête à aider les organisateurs de ses conseils.

La mise sur pied d'un Rallye intéressant 5 grands pays, 15 colonies, protectorats ou Dominions, ayant chacun son indépendance, ses intérêts propres et surtout sa réglementation propre en matière de passeports, de change, de douanes, etc... s'avérait, dès le début, difficile. L'organisation adoptée devait tenir compte de ces diversités et se plier aux exigences de tous ordres imposées par les Etats pour leur sécurité et le respect de leur personnalité... Cependant, le Commissaire Général du Rallye ne rencon-

trera que des concours dévoués et des patronages puissants pour conduire son programme à bonne fin.

En Afrique même, tous les Gouverneurs et Résidents Généraux de France (à commencer par notre Gouverneur Général de l'Algérie, M. Naegelen) promirent leur protection et accordèrent, pour la plupart, de larges subventions. Les chefs des pays étrangers manifestèrent la même bienveillance...

En Europe, après que le Gouvernement Français eut bien voulu accorder son patronage, un même élan unit les différentes nations intéressées.

Ainsi, le premier objectif des organisateurs : union pour une œuvre commune des pays d'Afrique ou intéressés à l'Afrique, se trouvait d'ores et déjà atteint. C'était la première étape indispensable d'une réussite, mais le principal restait à faire, c'est-à-dire organiser matériellement une épreuve d'une envergure jamais égalee.

Il fallait d'abord obtenir les ressources financières indispensables, choisir ensuite les itinéraires, élaborer le règlement détaillé de l'épreuve et donner des instructions précises aux autorités et commissaires de nationalité différentes chargés de veiller à son application. Fort heureusement, Gouvernement et Possessions Français se montrèrent généreux... des organismes privés tels que les grandes sociétés pétrolières Shell et Standard, l'A. I. T. et la F. I. A. tinrent à donner leur obole, si bien que le budget du Rallye se solda finalement non seulement sans déficit, mais encore avec un léger bénéfice. Par ailleurs, le Colonel Nabal, Commissaire général du Rallye, aidé par des personnalités très actives et dévouées vint à bout de toutes les difficultés de l'organisation matérielle. Il est à noter que cette organisation était d'ailleurs totalement différente de celle des épreuves analogues disputées en Europe ou dans les Pays pourvus de routes modernes, sinon d'autostrades. Ici, il s'agissait, sur la plus grande partie des parcours prévus, de routes ou de pistes parfois à peine ébauchées ou simplement balisées. Leur équipement aussi bien en postes d'essences et en ateliers de réparation pour les véhicules qu'en hôtels, guesthouses, ou même simples campements pour les voyageurs, était précaire et devait être partout amélioré. Généralement, le débit journalier de ces voies était très limité ; parfois il n'était pas supérieur à 4 ou 5 autos, 10 à 15 voyageurs.

Ainsi s'explique le fractionnement des équipes concurrentes en 10 séries, qui devaient, jour après jour se succéder sur certaines fractions de pistes, jusqu'au moment où, pour l'étape finale, elles se regrouperaient et s'élanceraient ensemble vers le but...

D'autre part, les organisateurs avaient prévu l'utilisation de plusieurs itinéraires de difficultés sensiblement comparables, couvrant une partie importante des pays africains. C'est ainsi que de la Méditerranée jusqu'à Fort-Lamy, après le lac Tchad, trois itinéraires étaient offerts aux concurrents. Aux pistes n° 2 du Tanezrouff et n° 3 du Hoggar, on avait joint un itinéraire n° 5 empruntant la piste du Fezzan qui, par Sebha et Mourzouk, joignait Tunis à Fort-Lamy.

De Fort-Lamy à Stanleyville, toutes les séries devaient emprunter une piste unique et difficile suivant le Chari, traversant le Nord du Congo Belge, sur laquelle les ressources de tous ordres étaient les plus limitées. Enfin, de ce point, 2 itinéraires divergeaient, l'un vers l'Afrique Orientale anglaise (Uganda-Kenia-Tanganyika) l'autre passant par Costermansville et Elisabethville au Congo Belge...

C'est à la jonction de ces 2 courants, vers Livingstone, que devait se faire la réunion de toutes les séries. De ce point qu'ont rendu célèbres les fameuses « Victoria Falls », toutes les voitures devaient prendre simultanément la route qui, après plus de 3.000 km., les conduirait au Cap.

On imagine avec quel soin, quelle minutie devait être réglée cette « marche à l'étoile » de plus de 100 concurrents empruntant des voies diverses, mais grâce au travail surhumain du Commissaire général et à l'esprit d'équipe des organisateurs et commissaires de tous pays, la réalisation du Rallye, entre le 26 décembre 1950 et le 23 février 1951, a constitué un réel succès. Au cours de cette équipée de près de 40 voitures, aucun incident, ni accident vraiment fâcheux n'est survenu... Aucun retard important n'a été enregistré et l'arrivée à Cape-Town a été un véritable triomphe. L'accueil réservé aux concurrents a été émouvant, enthousiaste et de hautes personnalités Sud-Africaines ainsi que MM. les Ambassadeurs de Belgique, d'Italie et de France ont tenu à s'associer au programme de réception mis sur pied à cette occasion.

Ainsi, les objectifs sportifs, touristiques et même humains du Rallye ont été atteints selon les vœux des organisateurs.

Le domaine économique a également bénéficié de l'organisation de « Méditerranée-Le Cap », car l'un des premiers et des plus importants résultats a été d'amener tous les pays africains à parfaire le réseau de leurs communications terrestres. Plus de 30.000 km. de routes et pistes africaines ont, en effet, été améliorées ou créés, à cette occasion, par des dizaines de milliers de travailleurs recrutés pour la circonstance. C'est donc sous le signe du grand tourisme que s'est manifestée, pour la première fois, une certaine solidarité entre pays, peuples et races africaines. Mais il importe de ne pas laisser s'éteindre cette première étincelle d'une amitié naissante et, au contraire, de continuer à travailler à la développer par de nouvelles et plus générales manifestations. Les prises de contact devront se multiplier et se traduire sous d'autres formes, encore plus efficaces que le sport et le tourisme. L'élan est donné et si la preuve est faite qu'il est désormais possible, pour qui possède une bonne voiture de série, de traverser l'Afrique de bout en bout, nombreux déjà sont les Sud-Africains, les Belges, les Anglais qui se proposent de rejoindre par voie de terre leurs installations agricoles, minières, industrielles, tout en faisant, aux moindres frais, un voyage merveilleux. Grand tourisme donc, mais aussi transport utilitaire.

Entre tous ces pays africains que parcourent les pistes suivies par le Rallye, existent désormais des liens matériels qui pourront se muer « en liens spirituels et en sympathies agissantes »... l'économie générale des régions envisagées ne pourra qu'y trouver des bénéfices et déjà des projets s'esquissent de prospections et d'enquêtes fructueuses.

Par ailleurs, du point de vue militaire et stratégique, il n'est pas inutile que soit déjà organisé, sur des bases solides, un immense réseau de pistes et routes africaines permettant de suppléer, si nécessaire à la carence d'autres moyens de transport, comme ce fut le cas en 1940-1945. Enfin, le jour où l'avion de tourisme aura, lui aussi, prouvé, comme l'automobile, son potentiel utilisable sur les grandes distances africaines, les peuples colonisateurs de l'Afrique disposeront de moyens décisifs pour l'achèvement de leur mission.

Et maintenant, Monsieur le Président, Messieurs, je vous convie à assister à la projection que nous devons à l'obligeance de la Régie nationale des Automobiles Renault, du documentaire réalisé par l'équipe de cette firme. Il s'agit

Ainsi s'explique le fractionnement des équipes concurrentes en 10 séries, qui devaient, jour après jour se succéder sur certaines fractions de pistes, jusqu'au moment où, pour l'étape finale, elles se regroupaient et s'élançaient ensemble vers le but...

D'autre part, les organisateurs avaient prévu l'utilisation de plusieurs itinéraires de difficultés sensiblement comparables, couvrant une partie importante des pays africains. C'est ainsi que de la Méditerranée jusqu'à Fort-Lamy, après le lac Tchad, trois itinéraires étaient offerts aux concurrents. Aux pistes n° 2 du Tanezrouff et n° 3 du Hoggar, on avait joint un itinéraire n° 5 empruntant la piste du Fezzan qui, par Sebha et Mourzouk, joignait Tunis à Fort-Lamy.

De Fort-Lamy à Stanleyville, toutes les séries devaient emprunter une piste unique et difficile suivant le Chari, traversant le Nord du Congo Belge, sur laquelle les ressources de tous ordres étaient les plus limitées. Enfin, de ce point, 2 itinéraires divergeaient, l'un vers l'Afrique Orientale anglaise (Uganda-Kenia-Tanganyika) l'autre passant par Costermansville et Elisabethville au Congo Belge...

C'est à la jonction de ces 2 courants, vers Livingstone, que devait se faire la réunion de toutes les séries. De ce point qu'ont rendu célèbres les fameuses « Victoria Falls », toutes les voitures devaient prendre simultanément la route qui, après plus de 3.000 km., les conduirait au Cap.

On imagine avec quel soin, quelle minutie devait être réglée cette « marche à l'étoile » de plus de 100 concurrents empruntant des voies diverses, mais grâce au travail surhumain du Commissaire général et à l'esprit d'équipe des organisateurs et commissaires de tous pays, la réalisation du Rallye, entre le 26 décembre 1950 et le 23 février 1951, a constitué un réel succès. Au cours de cette équipée de près de 40 voitures, aucun incident, ni accident vraiment fâcheux n'est survenu... Aucun retard important n'a été enregistré et l'arrivée à Cape-Town a été un véritable triomphe. L'accueil réservé aux concurrents a été émouvant, enthousiaste et de hautes personnalités Sud-Africaines ainsi que MM. les Ambassadeurs de Belgique, d'Italie et de France ont tenu à s'associer au programme de réception mis sur pied à cette occasion.

Ainsi, les objectifs sportifs, touristiques et même humains du Rallye ont été atteints selon les vœux des organisateurs.

Le domaine économique a également bénéficié de l'organisation de « Méditerranée-Le Cap », car l'un des premiers et des plus importants résultats a été d'amener tous les pays africains à parfaire le réseau de leurs communications terrestres. Plus de 30.000 km. de routes et pistes africaines ont, en effet, été améliorées ou créés, à cette occasion, par des dizaines de milliers de travailleurs recrutés pour la circonstance. C'est donc sous le signe du grand tourisme que s'est manifestée, pour la première fois, une certaine solidarité entre pays, peuples et races africaines. Mais il importe de ne pas laisser s'éteindre cette première étincelle d'une amitié naissante et, au contraire, de continuer à travailler à la développer par de nouvelles et plus générales manifestations. Les prises de contact devront se multiplier et se traduire sous d'autres formes, encore plus efficaces que le sport et le tourisme. L'élan est donné et si la preuve est faite qu'il est désormais possible, pour qui possède une bonne voiture de série, de traverser l'Afrique de bout en bout, nombreux déjà sont les Sud-Africains, les Belges, les Anglais qui se proposent de rejoindre par voie de terre leurs installations agricoles, minières, industrielles, tout en faisant, aux moindres frais, un voyage merveilleux. Grand tourisme donc, mais aussi transport utilitaire.

Entre tous ces pays africains que parcourent les pistes suivies par le Rallye, existent désormais des liens matériels qui pourront se muer « en liens spirituels et en sympathies agissantes »... l'économie générale des régions envisagées ne pourra qu'y trouver des bénéfices et déjà des projets s'esquissent de prospections et d'enquêtes fructueuses.

Par ailleurs, du point de vue militaire et stratégique, il n'est pas inutile que soit déjà organisé, sur des bases solides, un immense réseau de pistes et routes africaines permettant de suppléer, si nécessaire à la carence d'autres moyens de transport, comme ce fut le cas en 1940-1945. Enfin, le jour où l'avion de tourisme aura, lui aussi, prouvé, comme l'automobile, son potentiel utilisable sur les grandes distances africaines, les peuples colonisateurs de l'Afrique disposeront de moyens décisifs pour l'achèvement de leur mission.

Et maintenant, Monsieur le Président, Messieurs, je vous convie à assister à la projection que nous devons à l'obligeance de la Régie nationale des Automobiles Renault, du documentaire réalisé par l'équipe de cette firme. Il s'agit

comme d'ailleurs pour les prises de vues d'amateur faites par mes camarades de l'équipe militaire, d'un film réalisé, un peu en voltige, l'opérateur se trouvant à bord d'un véhicule concurrent, c'est-à-dire esclave du chronomètre... C'est pourquoi il ne s'agit pas d'un véritable film, mais plutôt d'une suite de vues.

En ce qui concerne le cinéma, je veux d'ailleurs vous indiquer qu'un film très documenté sur « Méditerranée-Le Cap » et l'Afrique est actuellement en cours de réalisation. Ce film qui s'annonce, paraît-il, comme un véritable triomphe de la technique française, doit être présenté en première projection à l'Opéra, au moment du prochain Salon de l'Automobile, devant M. le Président de la République, pour être ensuite confié à de grandes firmes cinématographiques françaises et étrangères.

Si l'on ajoute à cette propagande par le cinéma, les résultats de l'heureuse expérience faite, sur le plan radiophonique par la voiture émettrice de l'équipe militaire du Rallye qui, servie par des techniciens de la Radiodiffusion française, a maintenu un contact journalier avec la Radio mondiale dans le cadre de l'émission « Paris vous parle », on peut dire que le cinéma français et la Radiodiffusion française ont coopéré, d'excellente façon, à la propagande du Rallye « Méditerranée-Le Cap » et à la mise en relief des buts élevés poursuivis par ses organisateurs.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. RENÉ BOUVIER. — L'ouvrage que Mgr Jobit vient de consacrer à Leconte de Lisle présente, au point de vue colonial, un double intérêt :

En premier lieu, il fait bien ressortir comment et quand l'auteur des *Poèmes antiques* est devenu l'un des plus puissants poètes de l'exotisme. A cet égard et pour la plus grande satisfaction de notre confrère M. Barquissau, Jobit montre que l'influence de Lacaussade, le succès de ses œuvres ont été décisifs sur son compatriote Réunionnais et que même, à une ou deux reprises, il s'est très largement inspiré de lui. Tels poèmes, comme « Midi », constituent, nous n'hésitons pas à le dire, un véritable plagiat.

En second lieu, Jobit fait ressortir, grâce à des papiers de famille, l'influence considérable que son arrière grand-père Gaudichaud Beaupré, grand voyageur, compagnon de Freycinet et d'Arago dans le voyage de l'*Uranie*, puis de Villeneuve-Bargemont dans celui de l'*Herminie*, membre de l'Académie des Sciences, voisin de Leconte de Lisle qui habitait dans les parages du Luxembourg, a exercée sur lui. Il est assez piquant de constater que les poèmes si évocateurs de Leconte de Lisle reposent sur la documentation d'un authentique savant comme sur l'observation des animaux, au Museum. Mais si cette constatation risque de déconcerter quelque peu, souvenons-nous que Delacroix et Barye en ont fait autant.

L'ouvrage de Mgr Jobit, analyse extrêmement pénétrante et documentée, dégage donc parfaitement les sources de l'exotisme dans l'œuvre de l'animateur de l'Ecole parnassienne.

M. RAYMOND DECARY. — Il y a trois semaines, l'Association nationale des Ecrivains de la mer et de l'outre-mer honorait l'ouvrage *la Faune Malgache*, et lui attribuait le grand prix littéraire de Madagascar. Ce livre, dont je suis l'auteur, je suis heureux de l'offrir à l'Académie des Sciences coloniales.

Malgré son titre, cet ouvrage n'a rien d'un traité de zoologie. Il en existe déjà, et d'excellents, en particulier celui de MM. Grandidier et Petit. Il a un but plus modeste : faire connaître au grand public les animaux si spéciaux de la Grande Ile, permettre la détermination des espèces les plus courantes, et indiquer, pour chacune d'elles tout ce qu'on sait sur leurs mœurs.

Ceci constitue la partie purement zoologique. Mais ce qui

fait un peu, à mon sens, l'originalité du livre, c'est qu'il décrit en même temps le rôle important que joue la faune dans les croyances et les usages indigènes. Il comporte toute une partie que j'appellerai de « zoologie ethnographique ». Le primitif vit très près de la nature, en relation directe et constante avec la faune et la flore. De nombreuses croyances dont beaucoup sont de nature religieuse ou rituelle, s'attachent aux animaux. Il en est de sacrés, comme les crocodiles de certains lacs, il en est de tabous ou *fady* comme les serpents, les tortues de terre ou divers lémuriers ; il en est, comme les sangliers, les tortues de mer, ou, autrefois les baleines, dont la chasse donne lieu à des pratiques spéciales.

Un chapitre est consacré aux modes de capture. L'ingéniosité du Malgache se manifeste dans la construction des pièges et des nasses, et il est curieux de retrouver dans notre île des modèles en usage sur les terres les plus éloignées, tel le piège à arbalète qui est connu aussi des habitants de l'île Sakhaline. Bien entendu, il ne s'agit là, d'ailleurs que d'un simple phénomène de convergence.

La fin de l'ouvrage enfin est réservée au folklore, au *lovantsofina*, c'est-à-dire à l'héritage de l'oreille, aux contes et aux proverbes dans lesquels interviennent les animaux que le narrateur fait parler.

Pour terminer, j'ajouterai que cette faune n'est, à la vérité, qu'une relique, bien diminué, des temps passés, et dans laquelle certaines espèces sont elle-mêmes en voie de disparition ; elle doit être conservée à tout prix. Plus les animaux font l'objet de mesures de protection particulières, et les réserves naturelles dispersées dans l'île, et dans lesquelles on ne peut pénétrer sans autorisation spéciale, permettent à la faune de vivre et de se reproduire dans un habitat que l'homme ne peut plus modifier.

M. MARIUS LEBLOND. — Mon cher Grandidier, vous me demandez de suivre un rite nouveau de l'Académie en présentant moi-même mon livre à mes confrères. Ce *La Bourdonnais* a été le premier livre écrit par moi à 20 ans : je l'ai refait trois fois depuis tout entier pour obéir aux suggestions impératives de divers voyages où je retrouvais présente avec grandeur non son ombre mais sa figure encore vivante et toute puissante aux Iles et sur l'Océan Indien. C'est à lui que tout gouverneur d'aujourd'hui doit demander des leçons autant qu'à Gallieni et à Lyautey ; et les témoignages des Anglais en son honneur, il y a quelques années encore sont impressionnants. Ce petit livre répond à tout ce que l'on dira contre le colonialisme français. La ressemblance entre la désunion française d'au-

jourd'hui et celle de son temps éclate dans chaque page, est hallucinante. J'ai naturellement fouillé les archives de la Réunion et de Maurice, y compris celles de nos grandes familles qui m'ont fourni des preuves importantes.

M. POTTIER. — Mes chers Confrères, je m'excuse, pour la troisième fois en moins de six mois, de déposer sur votre Bureau un livre dont je suis l'auteur. Je ne suis pas comme ces poules dont on parlait à la T. S. F. et dans certaines revues qui pondent au commandement de leur maître, mais les circonstances ont fait que mes ouvrages ont été retardés par un manque de papier et autres difficultés et cela explique cette pléthore apparente.

Ce livre a pour titre *La Mission Foureau-Lamy*. M. Froidevaux souhaitait que j'écrive une bibliographie de Foureau ; c'est en partie ce que contient ce livre. En fait, sur Foureau, il y a quelques trous, car je n'ai pas trouvé tous les documents qui m'auraient été nécessaires, mais il y a une partie de biographie inédite. Le reste est le récit de la mission.

J'ai dédié ce livre à la mémoire de l'un de nos confrères regrettés, M. Louis Morard, avec qui j'étais lié d'une sincère amitié, et je souhaite que vous veuillez bien l'accueillir avec autant de plaisir que j'ai à vous l'offrir.

M. GRANDIDIER. — J'ai l'honneur de déposer sur le Bureau de l'Académie un petit travail dont je suis l'auteur intitulé *Données géographiques et démographiques*. Ce n'est certes pas un livre de lecture courante, c'est un recueil de renseignements précis qui éventuellement, peut vous apporter quelques chiffres utiles.

Ce travail se divise en cinq parties.

La première groupe des données numériques sur la Terre, son volume, sa masse, la superficie des océans, et des tableaux comparatifs des principales caractéristiques de la géographie physique de la terre.

La seconde est la liste des divisions administratives de la France avec détails de statistique et la situation géographique et administrative actuelle.

Ce chapitre a été soumis à l'I. G. N. Je regrette que le Général Hurault ne soit pas présent en ce moment ; j'aurais été heureux de le remercier d'avoir bien voulu vérifier ces tableaux.

La troisième partie est la plus osée, la plus hardie, car j'ai tenté de faire la liste complète des Etats du monde avec leur superficie, leurs habitants, leurs capitales ainsi que de leurs dépendances. C'est là où je me suis heurté aux plus grandes difficultés, notamment lorsqu'il s'est agi de pays comme la

Russie, la Chine et surtout l'Indonésie. Malgré que dans un temps peut-être rapproché, il y aura des chiffres à rectifier et à remettre à jour, ce travail peut être une base de départ pour certaines études démographiques.

Quant au quatrième chapitre, il est constitué par une table d'environ mille à onze cents noms de localités dont elle donne les coordonnées géographiques. Il est destiné aux marins, aux aviateurs, aux cartographes et aux explorateurs qui désireraient avoir une précision exacte concernant les points de départ ou d'arrivée de leurs voyages. Il contient des valeurs astronomiques et des valeurs géodésiques. Les premières sont marquées d'une astérisque.

Aux profanes ces tableaux peuvent éventuellement apporter une indication utile car la dernière colonne donne la longitude en temps, c'est-à-dire la différence d'heure entre le point considéré et le méridien de Greenwich qui est celui universellement adopté. On peut y voir par exemple qu'entre New-York et Greenwich il y a quatre heures cinquante-six minutes, deux secondes de différence, sous la réserve que par rapport à Paris, il y a la correction à faire de la différence d'heure (en plus ou en moins entre Greenwich et Paris selon que l'on considère un lieu situé à l'Est ou à l'Ouest). La différence d'heure entre le méridien de Greenwich et l'Observatoire de Paris est, si je me souviens bien, de neuf minutes, vingt et une secondes.

Enfin, le dernier chapitre de cette brochure est la liste — avec renvoi aux pages correspondantes — de tous les noms géographiques cités dans le corps du travail.

Les monographies consacrées à la Côte d'Ivoire sont nombreuses; elles marquent les étapes de la colonie, citons au hasard du souvenir celles de MM. Clozel, Gaston Joseph; M. E. Avice vient d'en publier une qui marque une étape intéressante et qui donne en termes simples, précis, appuyés sur une carte et des chiffres récents une image exacte de ce territoire, le plus à l'ordre du jour de notre A. O. F. Les événements qui se sont déroulés, il y a peu de mois, l'ont mis à la première ligne de l'actualité africaine.

Après la première guerre mondiale, la Librairie Aristide Quillet avait publié un *Atlas universel* qui avait recueilli une approbation unanime et mérité une distinction toute spéciale de la Société de géographie. En trente ans l'aspect du monde s'est modifié en bien des disciplines et M. Quillet a estimé qu'une nouvelle édition s'imposait, complètement remaniée et mise à jour — mieux même que mise à jour puisque, en ce qui concerne certaines questions économiques, il y est escompté des progrès pour les années à venir.

L'œuvre se compose de deux volumes, le premier comprend la France et l'Union française, le second les autres régions du monde ; chacun débute par une importante série de cartes au dos desquelles il n'y a que des photographies évocatrices des pays figurés sur l'autre face de la feuille ; ouvrons ici une parenthèse pour féliciter MM. Allain et Quillet d'avoir laissé à cette partie de leur ouvrage son autorité géographique sans y mêler la documentation politique et économique qui, toute précieuse et indispensable qu'elle soit, nuit aux recherches cartographiques et à qui les auteurs ont cependant accordé une importante place en fin de chaque volume. A l'époque actuelle, c'est une belle tâche, mais ardue, difficile et non sans risques que d'établir un Atlas universel ; M. Quillet a estimé que c'était son devoir d'éditeur de l'entreprendre ; il faut l'en louer et lui transmettre les remerciements des travailleurs — disons plus exactement du public, qui ont grâce à lui, une documentation très complète, répondant au désir que nous avons tous de mieux connaître avec les modifications imposées par les événements actuels notre domaine terrestre.

Nous regrettons que notre confrère le Général Meynier empêché par sa santé ne puisse pas être des nôtres aujourd'hui et présenter lui-même le premier numéro d'*Eurafrique*, revue générale d'action africaine, dont il est l'initiateur. Il ne semble pas qu'il soit possible de mieux définir le rôle que doit jouer le nouveau périodique qu'en reproduisant quelques lignes du Manifeste qui en occupe les pages liminaires et qui indique comment et pourquoi le Bulletin trimestriel des *Amis du Sahara* se transforme en un périodique consacré aux questions générales africaines.

« Le moment paraît opportun pour tenter d'établir entre tous les pays africains, heureusement amis ou alliés, autre chose de plus que des liens d'ordre touristique. Beaucoup de bons esprits et d'hommes d'Etat estiment que dans un proche avenir, l'intégration du Continent africain dans le groupe de l'Europe occidentale deviendra pour celle-ci une nécessité vitale. Ainsi que l'a dit une personnalité très avertie, M. le Gouverneur Hubert Deschamps, l'Eurafrique est la dernière chance de l'Europe et la première chance de l'Afrique.

« Point n'est besoin de longues considérations pour qualifier ce point de vue et sans aller aussi vite que ceux qui déjà parlent des « Etats-Unis d'Afrique » ne songent pas assez à la nécessaire indépendance des pays qui constituent l'Afrique moderne, on peut estimer que les prises de contact devront se multiplier et se traduire sous d'autres formes encore plus efficaces que le sport et le tourisme ».

Mme R. FOLMER. — M. Amon, originaire de la Côte d'Ivoire, brillant élève de l'Ecole William Ponty fut nommé en 1938, après un stage effectué aux Archives de la Bibliothèque du Gouvernement général, archiviste de la Côte d'Ivoire.

Il nous donne aujourd'hui une étude puisée aux sources mêmes de son pays natal *La Côte d'Ivoire dans la Cité Africaine*.

L'auteur passe en revue les formes d'administration, le développement économique et politique d'une région dont la situation géographique et démographique, l'abondance et la variété de sa production laissent percer les plus grands espoirs en l'évolution de ce territoire.

Il serait vain de penser que M. Amon s'est borné à l'étude ingrate de la documentation économique. Aucun problème élargissant l'évolution des Noirs ne l'a laissé indifférent. Il s'est consacré tour à tour au théâtre indigène, à la formation de sociétés de musique, à toutes les manifestations sportives, il a été le lien entre colonisateurs et colonisés et nous sommes convaincus que son ouvrage qui examine tous les problèmes de la colonisation avec un grand souci d'impartialité sera accueilli avec le vif intérêt qu'il mérite.

BIBLIOGRAPHIE

- DECARY (Raymond). — *La faune malgache*, Paris, Payot, édit. 1951, in-8°, 236 pages avec illust. (*Don de l'auteur*).
- POTTIER (René). — *Mission Foureau-Lamy*, Paris, Edition de l'Union française, in-12, 189 pages avec carte et illust. (*Don de l'auteur*).
- GRANDIDIER (G.). — *Données géographiques et démographiques*, Paris, Gauthier-Villars, édit. 1951, in-12, 148 pages (*Don de l'auteur*).
- GRANDIDIER (G.). — *Les voyages d'Alfred Grandidier et les origines de l'Histoire Physique, naturelle et politique de Madagascar*, Paris, in-8°, 13 pages [Extrait du Bull. de la section de géographie du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Ministère de l'Education nationale] (*Don de l'auteur*).
- GIL-DELGADO (Carlos Crespo). — *Notas para un estudio antropológico y etnológico del Bubi de Fernando Poo*, Madrid, Consejo superior de Investigaciones científicas 1949, in-8°, 290 pages avec cartes et illust. Thèse de doctorat ès sciences naturelles.

- PASTOR Y SANTOS. — *Territorios de Soberania española en Oceania* Madrid, Inst. de Estudios africanos, édit. 1950 in-8°, 151 pages avec cartes et illust.
- CASARIEGO (G.-E.). — *Los grandes periplos de la Antigüedad Breve historia de las navegaciones clásicas*, Madrid, Consejo superior de Investigaciones científicas, édit. 1949 in-8°, 184 pages avec cartes.
- JOBIT (Pierre). — *Leconte de Lisle et le mirage de l'île natale*, Paris de Broccard édit. 1951, in-4°, 119 pages avec illust. (*Don de l'auteur*).
- AVICE (Emmanuel). — *Côte d'Ivoire*, Paris, Soc. édit. geo. mar. et col., édit. 1951, in-8°, 95 pages avec carte et illust. (*Don de l'éditeur*).
- CYFER-DIDERICH (Germaine). — *Le statut juridique de la femme indigène au Congo belge*, Bruxelles, 1950, in-8°, 32 pages (*Don de l'Université coloniale de Belgique, Anvers*).
- ALLAIN (Maurice). — *Atlas universel Quillet*. Paris, Lib. Aristide Quillet, édit. 1951, 2 vol. g^d in-4°, 50 + 80 cartes 89 + 175 pages de texte (*Don de l'éditeur*).
- LEBLOND (Marius). — *Mahé de la Bourdonnais*. Tours Marne, édit. 1951, in-8°, 117 pages avec illust. (*Don de l'auteur*).
- AMON D'ABY (F.G.). — *La Côte d'Ivoire dans la Cité africaine*, Paris, Larose édit. 1951, in-8°, 206 pages avec carte et illust. (*Don de l'éditeur*).
- ****. — *Eurafrique. Revue générale d'action africaine*, Alger, 1^{er} trim. 1951, n° 1 (*Don du G^{al} Meynier*).
- GAUTIER (R.C.). — *Etude historique sur les Mpongoues et tribus avoisinantes*, Brazzaville, Mem. de l'Inst. d'études centrafricaines, 1950, in-4°, 71 pages.
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 6 JUILLET 1951

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Emile PRUDHOMME.

Présents : MM. PRUDHOMME, BARQUISSAU, LARNAUDE, BLONDEL, ROBEQUAIN, LÉMERY, D^r GIRARD, René PINON, René POTTIER, Général de BOISBOISSEL, Gouverneur Général REPIQUET, Pierre LEGOUX, Fernand LIORÉ, Général TILHO, Inspecteur Général GAYET, Gouverneur Général OSWALD DURAND, BARÉTY, Jacques LIOUVILLE, GISCARD d'ESTAING, Henri FROIDEVAUX, Marius LE-BLOND, Amiral LACAZE, Pasteur LEENHARDT, Henri SAURIN, René BOUVIER, René TOUSSAINT, DECARY, CARTON, Amiral LE BIGOT, CAROUGEAU, Louis SPAS, Pierre LYAUTEY, G. GRANDIDIER.

Excusés : MM. Général MEYNIER, Victor CAYLA, Général INGOLD, REIZLER, HUMBERT, CHARLES-ROUX, LÉMAIGNEN, DURAND-RÉVILLE, Jacques MILLOT, LAPRADE, MÉRAT, D^r MATHIS, M^{lle} DE BLONAY.

M. le Président PRUDHOMME. — Mes chers Confrères, en ouvrant cette séance je crois pouvoir déclarer que l'Académie des Sciences coloniales a appris avec une très vive satisfaction l'élection ou la réélection à l'Assemblée Nationale d'un certain nombre de nos confrères. Voici ceux que l'on peut trouver sur la liste des nouveaux membres : M. Naegelen, M. Bardoux, M. Pléven, M. Devinat, qui sont membres titulaires de l'Académie.

Je pense que vous êtes d'avis, comme moi-même, pour nous féliciter et féliciter les élus ainsi qu'exprimer l'espoir que les nouveaux parlementaires académiciens nous apporteront en cas de besoin tout l'appui que nous pourrions désirer.

La parole est à M. Grandidier pour la lecture du procès-verbal de la séance du 15 juin.

Après lecture par le Secrétaire perpétuel, ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. GRANDIDIER. — Il n'y a pas de correspondance aujourd'hui, mais M. Bouvier, M. Decary ont des ouvrages à présenter, ainsi que M. Pottier et moi-même si vous le permettez.

Voir le texte de ces présentations page 333 et suiv.).

M. le Président PRUDHOMME. — S'adressant à M. Decary : J'aprends à l'instant, mon cher Confrère, que vous venez d'obtenir le

Prix des Ecrivains d'outre-mer. Je tiens, en vous remerciant du livre dont vous nous faites l'hommage, à vous adresser mes félicitations et surtout celles de l'Académie.

Nous arrivons maintenant à la communication que devait nous faire le Général Meynier. Mais tombé gravement malade il y a quelques semaines au moment même où nous l'espérions rétabli et où nous pensions compter sur son concours, le Secrétaire Perpétuel a appris par M^{me} Meynier que son mari n'était pas encore en état de sortir.

Dans ces conditions le Général a désigné l'un de ses collaborateurs, le Commandant Debrus qui avait fait les préparatifs nécessaires pour utiliser les notes de son chef, et le remplacer aujourd'hui. J'apprends à l'instant que le Commandant Debrus est lui-même atteint d'une douloureuse crise néphritique et qu'il est incapable de venir à cette séance. Heureusement il a pu désigner M. le médecin-capitaine Monnier, qui a bien voulu, au pied levé, se charger de représenter à la fois le Général Meynier et le Commandant Debrus.

M. GRANDIDIER. — Le médecin-capitaine Monnier a lui-même fait partie du rallye.

(Voir le texte de la communication du D^r Monnier page 325).

M. le Président PRUDHOMME. — Nous vous remercions d'avoir bien voulu remplacer le Général Meynier et le C^t Debrus. Nous avons été heureux d'entendre ce remarquable exposé du Rallye Méditerranée-Le Cap qui promet pour l'avenir des réalisations fort intéressantes à tous les points de vue.

Il est ensuite procédé à la projection du film pris par la Maison Renault, au cours du rallye, projection qui soulève le plus vif intérêt et est chaleureusement applaudie.

M. le Président PRUDHOMME. — Grâce au Général Meynier, à ses collaborateurs, à l'équipe Renault, nous venons de participer au rallye Alger-Le-Cap ; l'évocation verbale, l'évocation visuelle nous permettent de dire qu'en quelques minutes nous avons joui des beaux spectacles qui se sont déroulés au cours de ce long parcours et nous avons pu apprécier l'extraordinaire endurance dont cette mission a fait preuve pour arriver au terme d'un aussi long voyage, sans incident grave.

Docteur, nous vous serons reconnaissants de bien vouloir présenter au Général Meynier, ainsi qu'au Commandant Debrus, avec nos vœux de prompt rétablissement, toutes nos félicitations, agréés pour vous-même nos sincères remerciements de l'excellente présentation que vous venez de nous faire.

La séance est suspendue à 16 h. 30.

L'Académie se forme ensuite en Comité secret.

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 20 JUILLET 1951

PRÉSENTATIONS D'OUVRAGES

M. G. GRANDIDIER. — *L'Atlas Rex*, dont le professeur Jean Martin a dirigé et contrôlé l'édition, est en réalité une encyclopédie commode par son format, utile par la sincérité et l'abondance de la documentation qu'elle renferme. Il est divisé en deux parties dans chacune desquelles la France et les territoires de l'Union française tiennent naturellement la plus large place ; dans la première on trouve un vaste bilan des ressources et des productions du monde présenté sous forme de tableaux clairs et de graphiques qui permettent en un instant de trouver la réponse aux mille questions que pose quotidiennement la vie économique à tous les Français préoccupés de l'existence de leur patrie ; la seconde partie que termine un index géographique de plus de 20.000 noms, constitue l'Atlas proprement dit, c'est un ensemble de 100 pages de cartes sur lesquelles sont encore consignées de nombreuses indications économiques sur les voies de communications, les établissements industriels intéressant plusieurs régions — le tracé des pipe-lines par exemple — l'équipement récent de pays comme l'Afrique française, le Nord Canadien, l'Alaska, l'U. R. S. S.

En conclusion, il faut remercier la Maison Hachette d'avoir publié cette œuvre qui, à un autre point de vue, marque une étape dans l'évolution de la curiosité humaine ; il est un symbole de l'intérêt que portent tous les civilisés à des questions techniques mondiales qui étaient jusqu'ici réservées à un nombre restreint d'initiés.

BIBLIOGRAPHIE

- MARTIN (Prof. Jean.). — *Atlas Rex*. Paris, Hachette édit. 1951, in-8°, 48 pages documentaires, 100 pages, cartes et index (*Don de l'éditeur*).
- GISCARD D'ESTAING (Ed.). — *Emile Moreau*, Paris, 1951, in-8, 14 pages, tirage à part de l'allocution prononcée le 1^{er} décembre devant l'Académie des Sciences coloniales, avec port. (*Don de Mme Moreau*).
- LEMAIGNEN (Robert). — *L'Afrique et le « Point IV »*, Paris, 15 juin 1951, 6 pages ronéotyp. [discours prononcé à Lisbonne, au Congrès de la Chambre internationale] (*Don de l'auteur*).
- MERCIER (Gustave) et BÉTIER (Gaston). — *Discours prononcés en hommage à le 14 nov. 1950, Alger, 1951*, 1 broch. de 44 pages (*Don des auteurs*).
- CASTAGNOL (E. M.). — *Influence du mouvement des solutions de sol sur le développement des plantes*. Saïgon, 1950. Archives de l'Institut de recherches agronomiques de l'Indochine, n° 2, in-4°, 25 pages avec fig.
- CASTAGNOL (E. M.), CHAVANCY (A.) et BILLAUX (P.). — *Etudes des floraisons et fructifications des Aleurites Montana et Fordii*. Saïgon, 1950, Arch. Inst. Rech. agron. de l'Indochine, n° 3, in-4°, 30 pages avec tab.
- CASTAGNOL (E.) et PHAM-GIA-TU. — *Etude des textiles du Nord de l'Indochine*. Saïgon, 1950, Arch. Inst. Rech. Agron. Indochine, n° 6, in-4°, 35 pages avec tab. et fig.
- CASTAGNOL (E. M.). — *Problèmes de sol et l'utilisation des terres en Indochine*. Saïgon, 1950, Arch. Inst. Rech. Agron. Indochine, n° 7, in-4°, 61 pages avec illust. et photos.
- RISBEC (J.). — I. *Les Chalcidoïdes d'A.O.F.* II. *Les Microgasterinæ d'A.O.F.* Dakar, I.F.A.N. édit., 1951, in-4°, 473 pages avec fig.

AFRICAN HANDBOOKS

Philadelphie, University of Pennsylvania.
Press. The University Museum :

- LIEBESNY (Herbert J.). — 1. *The government of french North Africa*, 1943, in-8°, 130 pages.
- POSTEL (A. Williams). — 2. *The mineral resources of Africa*, 1943, in-8°, 105 pages avec cartes et croq.
- GITHENS (Thomas S.) et WOOD (Carroll E., Jr). — 3. *The food resources, of Africa*, 1943, in-8° 105 pages avec cartes.

- MAC DOUGALD (Duncan, Jr). — 4. *The languages and press of Africa*, 1944, in-8°, 86 pages avec carte.
- VIESCHHOFF (H. A.). — 5. *Colonial policies in Africa*, 1944, in-8°, 138 pages.
- NOON (John A.). — 6. *Labor problems of Africa*, 1944, in-8°, 144 pages.
- BUELL (Raymond Leslie). — 7. *Liberia : A century of survival 1847-1947*, 1947, in-8°, 140 pages.
- GITHENS (Thomas S., M.D.). — 8. *Drug plants of Africa*, 1948, in-8°, 125 pages.
-

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 20 JUILLET 1951

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Henry LÉMERY.

Présents : MM. LÉMERY, Amiral LACAZE, BLONDEL, Général TILHO, DURAND-RÉVILLE, BARQUISSAU, D^r GIRARD, René POTTIER, F. LIORÉ, REIZLER, Gouverneur Général REPIQUET, D^r MATHIS, Jacques LIOUVILLE, Maurice MERCIER, Albert LAPRADE, Amiral LE BIGOT, Henri SAURIN, COEDÈS, Henri FROIDEVAUX, Marius LEBLOND, MICHEL-COTE, GRANDIDIER.

Excusés : MM. PRUDHOMME, GISCARD D'ESTAING, CHARLES-ROUX, Général INGOLD, Victor CAYLA, Général DE BOISBOISSEL, René TOUSSAINT, ROBEQUAIN, René PINON, Albert SARRAUT, Louis MÉRAT, Jacques MILLOT, professeur HUMBERT.

M. le Président LÉMERY. — La parole est à M. le Secrétaire perpétuel pour la lecture du procès-verbal de la séance du 6 juillet.
Ce procès-verbal est adopté sans observations.

M. GRANDIDIER. — J'ai la tristesse d'avoir à faire part à l'Académie de la mort de notre confrère Emile Brumpt, Professeur honoraire à la Faculté, membre de l'Académie de Médecine. Ses obsèques ont été célébrées le 9 juillet à l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas, en présence d'une nombreuse assistance d'amis et de délégations officielles. Notre Compagnie y était représentée par son Président, M. Prudhomme, son vice-Président, M. Lémery et moi-même.

Je ne veux, ni ne peux rappeler maintenant la belle carrière scientifique de Brumpt qui était d'ailleurs un de mes plus anciens amis puisque nous avons fait, côte à côte, à la Sorbonne, il y a plus d'un demi-siècle, toutes nos études de sciences naturelles. Mais je pense qu'un membre de la quatrième Section à laquelle il appartenait voudra bien retracer les étapes de la vie scientifique de Brumpt, qui fait honneur à la médecine, à la France et à notre Académie. Il avait débuté par un grand voyage en Afrique où il accompagnait du Bourg de Bozas. Du Bourg de Bozas est malheureusement mort en arrivant sur les rives du Congo et c'est Brumpt qui prit la direction de la mission et la mena jusqu'à l'Atlantique traversant ainsi toute l'Afrique, alors qu'elle était partie de Djibouti.

Brumpt a aussi à son actif de nombreuses missions scientifiques dans presque toutes les parties du monde où il s'était occupé surtout des maladies parasitaires dont il avait été lui-même, pour l'une des plus graves et des plus importantes, la victime.

M. le Président LÉMERY. — M. le Professeur Brumpt laisse de grands regrets parmi nous. L'occasion nous sera donnée de parler de lui plus dignement ; aujourd'hui nous ne voulons qu'observer une minute de silence pour rendre hommage à sa mémoire.

M. GRANDIDIER. — Il y a quelques jours je me trouvais dans une réunion scientifique où j'ai entendu l'éloge des renseignements précieux et importants, tant au point de vue météorologique que radio-phonique, que de la gravimétrie, que du magnétisme, recueillis par la mission Liotard en Terre Adélie. On déplorait qu'après le séjour actuellement en cours des hivernants, les observations ne seraient peut-être pas poursuivies, une troisième relève ayant peu de chances de s'organiser puisque la Marine estime que son rôle est fini, et que le Ministère de la Marine n'est plus en mesure d'armer une nouvelle fois le « Charcot », bien qu'en réalité le bateau ne lui appartienne pas, mais est la propriété du Ministère de la France d'outre-mer.

De hautes personnalités scientifiques se sont émues de cette carence et vont s'efforcer de trouver les moyens d'organiser la relève de la mission qui opère actuellement dans l'Atlantique.

L'Académie s'associe unanimement à ces efforts dont elle espère le succès.

J'ai à vous faire part maintenant d'une circulaire que l'Académie a reçue du Ministère de la France d'outre-mer, qui est ainsi conçue :

MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

CABINET DU MINISTRE

4 juillet 1951.

NOTE

pour MM. les Directeurs, Chefs de Service
de l'Administration Centrale
et Directeur d'Organismes annexes

Par un arrêté en date du 2 juillet 1951 paru à l'Officiel du 5 juillet, p. 7128, a été créé le Comité d'Information de la France d'outre-mer.

En vous communiquant cette décision, j'ai l'honneur d'attirer votre attention sur l'intérêt tout particulier que je porte à ce nouvel Organisme, dont la composition, l'objet et les moyens sont précisés au Journal Officiel. Ses premières réalisations permettent d'envisager dans le domaine de l'information une amélioration notable.

Cependant, il est bien évident que le Comité, ainsi que chacun des Services ou Organismes qui le composent ne sont que des instruments de collecte et de diffusion. Il importe donc que les Directions et Services du Département et les Organismes qui en dépendent se sentent étroitement solidaires de l'effort entrepris et considèrent le Comité comme le moyen le meilleur d'intéresser à leur propre activité la Nation et les Pays Etrangers.

Aussi, je vous demande de reconsidérer, en tenant compte de la créa-

tion du Comité, tous les problèmes d'utilisation des informations que vous recevez ou déterminez. Le Comité doit me proposer à ce sujet les mesures nécessaires, mais dès maintenant vous devez savoir qu'il est qualifié pour vous apporter toute l'aide que vous pouvez souhaiter, à condition que s'établisse entre vous et lui une collaboration quotidienne et confiante.

Par ailleurs, le Comité qui est chargé d'une coordination dans le présent, et de l'étude d'une réforme des Services et Organismes d'information pour l'avenir, doit pouvoir bénéficier de l'expérience de tous les fonctionnaires du Département qui ont eu précédemment à s'occuper de ces questions ou qui pourraient présenter des suggestions intéressantes.

En m'adressant à vous pour cela, je vous demande en même temps de transmettre à vos collaborateurs ces quelques observations en les informant de mon désir de voir l'ensemble du personnel participer selon ses fonctions et sa compétence à l'accroissement de l'influence de l'Administration que j'ai l'honneur de diriger.

Pour le Ministre et p. o.
le Maître des Requêtes au Conseil d'Etat
Directeur du Cabinet :

P. NICOLAY

Je crois qu'il est utile de vous rappeler les termes mêmes de l'arrêté qui a paru au *Journal officiel* du 5 juillet 1951. Ministère de la France d'outre-mer intitulé : Institution d'un Comité d'information de la France d'outre-mer.

Lecture par le Secrétaire perpétuel de cet arrêté.

M. le Président LÉMERY. — Messieurs, cela fera un comité de plus.

M. GRANDIDIER. — Je ne comprends pas le but poursuivi par cette création.

Cette circulaire a d'ailleurs été largement diffusée : elle a été envoyée à l'Académie, mais je l'ai également reçue chez moi, sans indication de titre particulier.

M. le Président LÉMERY. — Il faut répondre sans doute que nous avons reçu la circulaire, que nous avons toujours été à la disposition du Ministère des Colonies avec toute la bonne volonté possible et que nous allons continuer.

Amiral, vous avez la parole.

Amiral LACAZE. — J'ai reçu hier une visite au cours de laquelle j'ai appris que d'accord avec M. Marcel Lucain, le nouveau conservateur du Musée de la France d'outre-mer, on allait déménager toutes les collections, les mettre en caisses pour faire une exposition qui va durer assez longtemps, plusieurs mois, « de la civilisation apportée dans les Etats associés, par la France ».

« Mais enfin, ce n'est pas admissible, ai-je dit, il y a un musée de la France d'outre-mer et on va le massacrer ? » Il m'a dit : — « Non, tout est prévu. Dans la salle des fêtes on donnera de grandes fêtes. Et je suis d'accord avec M. Marcel Lucain, le conservateur du Musée. »

Avez-vous entendu parler de cela ? C'est peut-être un projet du Comité dont on nous parle en ce moment-ci ?

M. DURAND-RÉVILLE. — Notre Président a dit très justement tout à l'heure : « Cela fera un comité de plus. » J'y vois le fruit de sa longue expérience des choses d'outre-mer et la connaissance de la rue Oudinot. Certes, c'est un comité de plus mais je crois que lorsqu'on crée un jeu et qu'on vous invite à jouer lorsque ce jeu a des chances d'être utile, il faut entrer dans le jeu car il vaut mieux être dedans que dehors. Je considère donc que le devoir de l'Académie, et peut-être son intérêt à certains points de vue, c'est d'aller peut-être plus loin encore que ne vous proposait de le faire M. le Président et de dire que l'Académie aperçoit dans l'offre qui lui est faite une raison extrêmement heureuse de renforcer ses liens avec le Ministère de la France d'outre-mer, où elle espère à cette occasion trouver à ses délibérations des échos plus retentissants que cela n'a été le cas jusqu'ici. A ce moment-là vous pourrez peut-être suggérer que l'Académie aurait été heureuse, en lisant ce Décret en séance, d'y trouver qu'un représentant de notre Compagnie avait été prévu pour faire partie de ce Comité.

Je crois qu'il faut saisir cette occasion et l'exploiter et dire à ceux qui sont à la tête de cette organisation : « Venez nous voir, nous sommes à votre disposition. Nous avons une source considérable de documentation. Nous recevons de tous les territoires de l'Union Française des échos, des informations ; nos travaux portent en outre sur des études doctrinales intéressantes et puisque vous prétendez à être « une tribune », nous serons heureux d'avoir accès à cette tribune, d'y avoir accès le plus souvent possible. »

Mais je suis aussi assez sceptique et ma petite expérience me permet de penser que ces opérations sont plus souvent motivées par des nécessités personnelles que par des motifs de nécessité essentielle. Il n'en reste pas moins qu'on nous offre de collaborer à cet organisme. C'est pour nous en effet une précieuse occasion de prendre la place plus importante que l'on offre à nos travaux, au sein du Ministère de la France d'outre-mer.

Je crois que l'introduction de personnes, autres que des fonctionnaires, au sein de ce Comité, est une nécessité. Et c'est une nécessité que d'accueillir d'une façon positive et sympathique l'offre qui nous est faite par cette lettre.

M. le Président LÉMERY. — Les observations de M. Durand-Réville auront certainement votre approbation. Nous allons, comme il le dit, « jouer le jeu ». Nous prenons acte pour nous-mêmes que la naissance de ce Comité correspond avec la suppression provisoire du Musée des Colonies — ce qui est une étrange manière de commencer sa propagande — mais nous allons faire comme si c'était un jeu réel, sincère et sérieux, en apportant notre concours et en le faisant savoir au Ministère de la France d'outre-mer.

M. SAURIN. — Tout de même, dans la circulaire, il y a une idée « nouvelle » : c'est la maison commune des Colonies. Il n'y a guère qu'une trentaine d'années qu'on en parle !

M. DURAND-RÉVILLE. — Le modeste effort que j'ai fait pour servir cette idée, et que j'ai très modestement réalisée, sans aucune aide,

a été totalement méconnu, passé sous silence. Il n'existe rien dans cet ordre d'idées.

M. le Président LÉMERY. — Nous pourrions même inscrire un vœu disant que nous avons avec satisfaction vu que l'on pensait à la création d'une maison des colonies.

M. DURAND-RÉVILLE. — On pourrait dire que l'Académie souhaite que les initiatives qui se sont déjà manifestées dans cet ordre d'idées soient associées à cette édification.

M. LAPRADE. — Bien que je n'aie pas été consulté pour l'exposition à laquelle l'Amiral Lacaze a fait allusion, je devine de quoi il s'agit. En fait, ce Musée avait surtout été organisé en vue de l'exposition de 1931, et depuis cette époque toute la partie documentaire s'est arrêtée. Actuellement on vit sur la documentation de 1931 au sujet de la santé publique, de l'éducation, de l'instruction, au sujet des grands travaux publics, de toute l'œuvre sociale aux colonies. Il y a une lacune très grave à combler ; qu'on la comble, ce serait utile, qu'on ne bouleverse pas tout, ce serait souhaitable. Il y a une question de mesure à toute chose. Je ne suis pas consulté à ce sujet, mais je pense qu'il y a tout de même nécessité d'agir.

M. le Président LÉMERY. — Ce renseignement est rassurant, utile.

M. LAPRADE. — Il serait bon de montrer ce que la France a fait depuis 1931 et le public qui défile dans ce Musée ne le voit pas.

M. POTTIER. — Je suis surpris d'apprendre par l'Académie qu'il est question de modifier la structure du Musée alors que toute une aile de ce musée a été meublée par les choses que j'avais apportées. J'aurais pu en être prévenu, puisque cela m'appartenait.

Amiral LACAZE. — Non, ce renseignement n'est pas rassurant : enlever tout ce qui représente le passé !

M. LAPRADE. — Tout ce qui est histoire ne sera pas touché. Ce qui est rapetissé au profit de la documentation générale, c'est la partie ethnographique. Or, cette partie ethnographique comportait des choses qui n'ont plus rien à y voir, par exemple les monuments romains dans la Syrie. Il valait mieux rajeunir ; du moins je le crois.

M. DURAND-RÉVILLE. — Il y a peut-être une initiative que nous pourrions prendre dans la réponse que notre Secrétaire Perpétuel va préparer. C'est dire que nous avons appris qu'une modification de la disposition des salles du Musée de la France d'outre-mer doit intervenir. Etant donné le prix que l'Académie attache à ce musée, elle serait heureuse d'être informée des projets et des buts qu'on se propose d'atteindre. Ce serait une preuve d'intérêt supplémentaire.

M. le Président LÉMERY. — C'est entendu. M. Mercier a la parole.

M. MERCIER. — Monsieur le Président, Monsieur le Secrétaire Perpétuel, mes chers confrères, vous avez bien voulu il y a quelques mois élire Gustave Mercier membre non résidant de l'Académie. Il n'a pu encore se présenter devant vous. Il espère venir à Paris au mois de septembre prochain et il aura l'honneur de se présenter devant vous. En attendant, je pense que vous serez intéressés d'entendre sa voix dans un hommage qui a été rendu à lui et à M. Gaston Bétier, Ingénieur général des Mines, chef du Service des Mines en Algérie, alors que lui-même venait d'être promu au grade de Commandeur et M. Bétier à celui d'Officier dans l'ordre de la Légion d'honneur. Je me garderai de vous lire les paroles qui lui ont été adressées parce que cela pourrait être comme une volonté d'apologie, en dehors du caractère de Gustave Mercier. Mais son allocution personnelle est intéressante parce qu'il parle de l'œuvre du Syndicat des Mines en Algérie, de la Banque Nationale du Commerce et de l'Industrie algérienne, qui n'est pas une filiale de la B. N. C. I., et surtout de sa position à l'égard de la question franco-musulmane, position infiniment favorable comme vous pouvez le supposer.

M. Maurice Mercier donne ensuite lecture de ce discours.

M. le Président LÉMERY. — Nous vous remercions, mon cher Confrère, de votre communication et nous aurons grand plaisir à recevoir la visite, en septembre, de M. Gustave Mercier.

En l'absence de M. E. Prudhomme, le Secrétaire perpétuel donne lecture de la lettre que M. A. Sarraut a envoyée au Président en réponse aux félicitations que celui-ci lui avait adressées à l'occasion de son élection à la Présidence de l'Assemblée de l'Union française.

ASSEMBLÉE
DE
L'UNION FRANÇAISE

Versailles, le 18 juillet 1951.

Le Président

MON CHER PRÉSIDENT,

Je suis infiniment sensible aux félicitations que vous m'adressez à l'occasion de mon élection à la Présidence de l'Assemblée de l'Union Française.

J'aurais été infiniment heureux de vous apporter l'expression de ma gratitude à la prochaine séance du 20 juillet, mais il se trouve que ce jour-là et à la même heure j'ai dû réunir à Versailles tous les Présidents de Groupes et de Commissions pour discuter avec eux des révisions constitutionnelles que je désirerais obtenir en faveur des travaux de notre Assemblée.

Je n'aurai donc pas l'heureuse occasion d'assister à la séance et je vous prie d'en exprimer tous mes regrets à mes excellents et dévoués Collèges qui comprendront la valeur de la raison que j'invoque.

Je vous prie d'agréer, Mon Cher Président, l'assurance de ma sympathie la plus cordialement dévouée.

Monsieur PRUDHOMME
Président de l'Académie des Sciences Coloniales
15, rue La Pérouse, Paris.

M. Grandidier présente un volume, puis le Secrétaire perpétuel dépose sur le Bureau de l'Académie les volumes qui ont été envoyés à la bibliothèque depuis la dernière réunion.

(Voir le texte de cette présentation page 343).

Le Président donne ensuite la parole à M. F. Lioré qui remet à l'Académie un exemplaire du discours que notre confrère M. Lemaignen a prononcé en sa qualité de président du Comité national de l'Afrique française, au Congrès international du Commerce à Lisbonne, le 15 juin dernier.

Après avoir remercié M. Lioré, M. Lémery prie M. Blondel de faire sa communication sur son récent voyage scientifique en Mauritanie, communication qui a vivement intéressé tous ses auditeurs, mais à notre grand regret, M. Blondel ayant été obligé de partir à l'improviste pour une mission lointaine, n'a pu nous remettre le texte de son exposé ; nous espérons toutefois le publier ultérieurement.

La séance est levée à 16 h. 30.

L'Académie se forme ensuite en Comité secret.

ACADÉMIE
DES
SCIENCES COLONIALES

SÉANCE DU 21 SEPTEMBRE 1951

IMPORTANCE DU SAHARA

par M. Gustave MERCIER

Au moment où, pour la première fois, j'ai le grand honneur de prendre place à vos côtés, je tiens à vous exprimer tout d'abord ma reconnaissance et ma fierté : reconnaissance aux éminents confrères qui m'ont appelé à siéger parmi eux, fierté d'appartenir à une Compagnie qui groupe tant de membres illustrés par leur carrière et leurs services, tous bâtisseurs de cette France d'Outre-Mer, qui constitue aujourd'hui la meilleure garantie de force et de durée de la France Métropolitaine.

A des hommes aussi avertis des réalités coloniales et africaines, je n'ai pas la prétention d'apprendre quelque chose de nouveau concernant le Sahara : beaucoup d'entre vous l'ont parcouru ou traversé. D'autres ont lu les livres nombreux qu'il a suscités et dont plusieurs sont excellents : je rappellerai celui de Schirmer, qui, bien que remontant à plus d'un demi-siècle, a conservé bien des pages encore d'actualité ; celui d'E. F. Gautier, plus récent, écrit avec cet humour et cette verve qui font le charme des récits de ce géographe, familier des pistes sahariennes et des longues méharées, qui lui permirent de faire avec Reygasse une découverte retentissante dont je parlerai

plus loin. Il convient surtout de mentionner, outre les quatre volumes consacrés aux Territoires du Sud par le Gouvernement Général de l'Algérie, l'œuvre très importante de l'Institut de Recherches Sahariennes de l'Université d'Alger, dont je m'honore de faire partie avec plusieurs de nos confrères, entre autres mes amis le Général Meynier et le commandant Lehuraux.

Mais, dans la conjoncture mouvante au sein de laquelle nous nous débattons, sous l'empire d'une instabilité politique sans précédent dans l'histoire moderne et d'un progrès scientifique et technique proprement bouleversant, la valeur des territoires, leurs relations, leurs rapports respectifs, leur interdépendance subissent des modifications parfois lentes, parfois soudaines, mais également profondes. En est-il ainsi de l'idée que nous pouvons nous faire du Sahara, de ses possibilités, de son avenir, de sa valeur au regard de la présence française en Afrique ? C'est ce que je voudrais m'efforcer d'examiner brièvement.

* * *

A *priori*, on est tenté de donner au Sahara une valeur nulle. Ne représente-t-il pas le plus grand désert de la planète, l'empire de la sécheresse absolue et de la mort ? Les indigènes sahariens donnent à ces immensités désertiques un nom expressif : *El Khela*, « le vide » en les comparant aux rares points cultivés, où la terre est *àmra*, « remplie ». Ce vide a toujours séparé, beaucoup plus qu'il n'a uni, car il était presque infranchissable même avec le secours du chameau, et les pistes jalonnées des carcasses de ce vaisseau préhistorique le prouvent éloquemment. On a souvent comparé le Sahara à une mer, et l'on a dit justement qu'il réduisait l'Afrique du Nord à une position insulaire, qu'il en faisait cette *Djezirat El Maghreb* des géographes arabes, ceinturée par la Méditerranée, l'Océan, les Hammadas et les Ergs qui, sur deux mille cinq cents kilomètres de large, la séparent du continent noir. Mais la mer est une route liquide, elle unit plus qu'elle ne divise, et la Méditerranée a permis l'éclosion de la civilisation. La mer saharienne était au contraire l'obstacle qui avait eu raison des plus fermes courages. Au début de ce siècle, la mission Foureau-Lamy mettait encore près d'une année à la fran-

chir, réalisant un tour de force devant lequel Flatters et tant d'autres avant lui, avaient échoué, payant leur échec de leur vie.

Notre occupation, que la conquête du Touat en 1902 et le combat de Tit en 1903 rendaient définitive, devait mettre fin aux difficultés qui naissent de la présence des hommes, mais elle laissait intactes celles qui dérivent de la nature. On ne dira jamais assez le mérite de ceux qui, à l'époque, franchirent sur leurs mehara ces distances immenses, et consacrèrent leur jeunesse et leur vie à y faire régner la paix française. En 1930 encore, E. F. Gautier ne disait-il pas, dans l'ouvrage publié par le Gouvernement Général de l'Algérie sur les Territoires du Sud (1) : « Toute l'organisation repose sur le mehari pour le combat et sur le chameau pour le ravitaillement : Ceux qui ont connu ce qu'était le ravitaillement « par chameau » sur des centaines et des milliers de kilomètres ont conservé le souvenir de la dure existence des postes sahariens ». Vingt ans se sont écoulés depuis, vingt années au cours desquelles le visage de la planète a changé et celui du Sahara en premier lieu. Déjà, en cette même année 1930, le Commissariat Général du Centenaire de l'Algérie organisait un rallye transsaharien après avoir hâtivement remis en état les pistes du sud : cinquante-cinq voitures de tourisme gagnaient les rives du Niger à travers le Tanezrouft et revenaient en Algérie par le Hoggar sans qu'aucune d'elles manquât à l'appel. En 1950, un nouveau Rallye, cette fois d'Alger au Cap de Bonne Espérance, a été organisé avec un plein succès par le Général Meynier et le Colonel Nabal. L'Afrique est désormais parcourue dans sa plus grande longueur. Le Sahara, en particulier n'a plus un point qui soit inaccessible, réserve faite des grands Ergs. Le désert est vaincu par la machine. Le chameau reprend son rang d'animal préhistorique : on ne lui rompra plus les côtes en faisant balloter sur ses flancs de lourdes caisses. Un camion de cinq tonnes vaudra une caravane, vingt caravanes même, car il parviendra vingt fois plus vite à destination.

(1) P. 93.

* * *

Il est impossible qu'une telle révolution n'apporte pas, dans les destinées du Sahara, un changement capital, n'ouvre de nouvelles perspectives à l'avenir du pays : et les choses vont si vite que cette révolution à peine esquissée est déjà dépassée. Une autre conquête, celle de l'espace planétaire illimité, est obtenue par la maîtrise de l'air. Le camion n'est déjà plus qu'un engin rampant sur les pistes interminables. Dans le ciel éternellement bleu, au-dessus des tempêtes de sable, l'avion franchit en quelques instants les ergs, les hammadas et les regs, et les voyages de plusieurs mois sont accomplis en quelques heures. Moins d'un jour pour aller d'Alger à Gao, ou de Dakar au Soudan égyptien : Nulle part ailleurs sur la planète, sauf peut-être dans les régions polaires, cette transformation inouïe des conditions de la vie humaine, à laquelle nous assistons, n'emporte de telles conséquences qu'au Sahara. L'empire du vide est dominé, vaincu, mis dans toute son immense étendue à portée de la main. Le gros obstacle, celui qui arrêta les légionnaires de Cornélius Balbus il y a 1900 ans comme il fit périr dans les années récentes le Général Laperrine au cours d'une tentative de franchissement alors prématurée, la distance, n'existe plus. Notre possession s'en trouve *ipso facto* valorisée. Et cela nécessite évidemment qu'elle soit reconsidérée. Quelque décevante qu'elle nous apparaisse au premier abord, il est bien impossible *a priori* que dix millions de kilomètres carrés de surface planétaire, dès l'instant qu'ils sont accessibles, soient totalement dénués d'intérêt et de valeur. A l'heure où les nations civilisées rivalisent d'efforts pour s'approprier des lambeaux du continent antarctique demeuré inabordable, il serait inconcevable que la France se désintéressât du Sahara, sa plus récente et sa plus vaste conquête, réalisée sur la Nature bien plus que sur les hommes, et mise désormais à portée de tous.

* * *

Considérons-là d'abord dans son ensemble. Le Sahara forme un tout, une unité géographique et ethnique bien

caractérisée, mieux caractérisée même que la plupart des états modernes, qui ont presque toujours des frontières arbitraires, à preuve les remaniements imposés depuis une quarantaine d'années à la carte politique de l'Europe. Ses limites naturelles sautent aux yeux : au Nord, les derniers contreforts de l'Atlas, à l'Ouest l'Océan, au Sud le Soudan ou pays des noirs. A l'Est il faut constater qu'il s'avance jusqu'à la mer Rouge, qu'il la franchit même pour rejoindre, à travers l'Arabie, les déserts de l'Asie Centrale. Mais, nous bornant ici à la considération du Sahara français, nous dirons qu'il s'arrête aux limites de l'Egypte et du Soudan égyptien. Aussitôt s'impose à nous cette évidence ; le Sahara français est largement ouvert sur sa frontière orientale. Le mot de frontière est d'ailleurs impropre : dans le vide, il ne saurait exister d'autres limites que des lignes conventionnelles. A tout le moins cette ligne doit-elle être couverte par l'occupation des points vitaux, ceux autour desquels gravite la rare population des espaces désertiques, Touareg, Ajjer, Chamba et Tebbous qui y puisent leur ravitaillement, leur eau et toutes les choses nécessaires à la vie. Ces points s'appellent Ghadamès, Ghat, Mourzouk et le Fezzan.

La France a assumé, depuis un demi-siècle, la police du Sahara. Elle a purgé cette mer de dunes, de regs et de Tanezrouft des pirates qui l'infestaient : Touareg, Hoggar, Ajjer, Aoulimiden, maintenant cantonnés bien sagement dans leurs habitats et nombre d'entre eux, ayant perdu leur « gagne-pain » traditionnel, sont désormais à notre charge. Que nous ayons réalisé cette immense pacification avec des moyens dérisoires, — à peine quelques douzaines de Français commandés par nos admirables officiers des affaires indigènes, — il y a là encore un de ces prodiges dont nous sommes coutumiers et qu'aucune nation européenne n'aurait pu réaliser à si peu de frais. Sachons du moins en prendre conscience et oser l'affirmer à la face des nations : nous avons rétabli l'ordre dans la moitié d'un continent et nous maintenons cet ordre sans violence, sans abus ni vexations inutiles, pour le plus grand bien de tous, y compris des Européens de toute nationalité qui trouvent, dans la traversée du Sahara, plus de sécurité que dans les faubourgs de Londres, de New-York ou de Paris. Qu'une telle œuvre serve notre propagande, — si nous sa-

vions la faire. — ne serait que justice. Mais elle doit nous donner bien plus encore, car elle nous crée des droits.

Et d'abord, le droit de continuer ; le droit d'être assurés que personne ne viendra nous contrecarrer et nous troubler dans cette grande tâche humaine ; le droit d'être garantis contre l'ingérence de ceux qui, n'ayant rien à faire au Sahara, n'y possédant aucun intérêt, ignorant tout de ses conditions si particulières, de sa géographie et de ses populations, ne peuvent qu'y apporter le trouble, le désordre et la ruine. Lorsque nous avons laissé, sans émettre aucune protestation, nos amis Anglais, secondés par les Etats mal informés qui font l'appoint de la majorité des Nations Unies, instaurer en Libye et en Tripolitaine un royaume Senoussiste, nous commettions un oubli impardonnable vis-à-vis de tous ceux qui ont donné leur vie au Sahara français, y compris le Père de Foucauld et toutes les victimes du Senoussisme. Lorsque, contre le gré des populations nous laissions agréger à ce royaume tout artificiel le Fezzan, conquis et pacifié par Leclerc, à jamais francisé par la mort du Colonel d'Ornano et de tant de héros, nous mettions en péril la sécurité du Sahara français dans son entier, car le Sahara forme un tout indivisible, une immense caisse de résonance dont la vulnérabilité sur ses confins du Nord-Est retentit sur tout l'ensemble, du Touat au Niger. L'ignorance en pareille matière ne saurait être une excuse. A tout le moins doit-elle justifier une rectification urgente et nécessaire de notre position.

J'aimerais citer un excellent article de M. l'Ambassadeur Gabriel Puaux, ancien résident général au Maroc, ancien secrétaire général du Gouvernement Tunisien, sur les relations franco-tunisiennes. Son historique documenté démontre que la Tunisie n'a jamais joui de l'indépendance que certains revendiquent pour elle. L'ancienne régence turque a simplement changé de suzeraineté, comme il est arrivé à tant d'autres contrées, notamment à l'Alsace. La vocation de ce littoral n'est-elle pas, depuis l'antiquité, d'être une dépendance de l'Europe ? « Il n'est nullement inscrit dans les astres, dit M. Puaux (1), que Tunis doive

(1) *Perspectives*, 28 juillet 1951.

redevenir une ville arabe. Son vrai destin est celui d'une cité où se pénètrent et s'équilibrent les influences de l'Occident et de l'Orient, et cette vocation exige que notre drapeau continue d'y flotter, car la France sera toujours libérale, pratiquant une politique de la porte ouverte, tandis qu'un état arabe instauré à Tunis se fermerait à l'Occident dans un esprit d'exclusivisme totalitaire. »

Ce qui est vrai de la Tunisie l'est encore bien plus de la Libye, pays qui n'a jamais connu l'indépendance et qui est d'ailleurs incapable de vivre de ses ressources propres. Bien plus vrai encore du Fezzan, pays totalement saharien, incapable de s'administrer, de se défendre et de nourrir sa population : mais pays dont l'occupation est indispensable à qui veut maintenir la paix, la sécurité du Sahara.

Elargissons ce débat : et puisque notre souci est de situer les questions et de les préciser en fonction de la conjoncture présente et à venir, demandons-nous si le moment est bien choisi pour susciter de nouveaux nationalismes, à l'heure où l'on tend à brider l'indépendance des plus anciennes nations, en lui substituant une interdépendance générale, où chacune se trouvera englobée dans une organisation d'ensemble qui la dépassera nécessairement ? Alors surtout que ces nouveaux nationalismes, complètement artificiels dans nombre de cas et précisément en Libye, ne présentent aucune garantie de maturité, d'expérience, de capacité même et de moyens matériels ou moraux pour remplir leur mission ? L'exemple de l'Orient, proche ou extrême, où la conquête du pouvoir se poursuit inlassablement à coups d'assassinats, tandis que les peuples croupissent dans la misère, est-il donc si encourageant ? Souhaitons donc qu'un peu de bon sens revienne guider les actions humaines, en faisant taire les jalousies, les rivalités et les haines qui travaillent efficacement à affaiblir les Nations occidentales, au moment même où l'on veut les unir et les réarmer.

* * *

Une grande revue parisienne, sous la plume de son directeur M. Bernard Simiot, lançait dernièrement, l'idée, émise par M. Belime, de nationaliser le Sahara, de le déclarer dans sa totalité terre française et territoire national un

peu comme l'Alaska vis-à-vis des Etats-Unis, ou le Congo vis-à-vis de la Belgique. Idée d'autant plus à retenir qu'elle est déjà réalisée, non seulement dans les faits, mais aussi *en droit*, et que sa proclamation, tout en la rendant sensible aux yeux de l'Univers, ne pourra dès lors soulever aucune difficulté d'ordre international.

Une loi du 24 décembre 1902 a constitué les « Territoires du Sud de l'Algérie », qui englobent la majeure partie du Sahara français, le Maroc et la Tunisie n'ayant pas de prolongements sahariens étendus. Il y a donc en Algérie une simple division administrative entre l'Algérie du Nord et l'Algérie du Sud, et toutes deux font également partie, depuis plus d'un siècle, du territoire national. La constitution de 1946 supprimant les Territoires du Sud n'a rien changé à ces conditions juridiques, et cette suppression n'est pas encore passée dans les faits. Il existe des propositions de loi, un projet gouvernemental tendant à la création de trois nouvelles sous-préfectures à Aïn-Sefra, Laghouat, et Touggourt, rattachées aux départements d'Oran, d'Alger et de Constantine, tandis que la partie du territoire située au Sud des départements serait divisée en deux arrondissements, appelés respectivement : Arrondissement de l'Ouest Saharien, avec pour chef-lieu Béni-Abbès et arrondissement de l'Est Saharien, avec pour chef-lieu Ouargla. Aucune décision ferme n'ayant encore été prise, le moment semble favorable pour reconsidérer la situation dans son ensemble et non plus seulement sous l'angle spécialement algérien.

Or, un simple examen de la carte du Sahara français nous montre que ce territoire dont l'unité est incontestable et qui joue dans son intégralité, un rôle capital *d'assemblage* entre nos possessions africaines du Nord et nos possessions soudanaises, est actuellement découpé « en tranches » de la façon la plus arbitraire, comme si des concurrents rivaux ou ennemis avaient convenu de se partager un gâteau dont chacun emporterait un morceau. Tel une nouvelle Corée à grande échelle il est scindé non plus par le 38^e parallèle qui en l'espèce serait le 20^e, mais par un système beaucoup plus compliqué de droites rayonnant à partir d'un point purement fictif, situé à 100 km. au Sud de Tinzaouatin, et à quelques 500 km. au S.-S.-O. de Tamanrasset. De ce point partent deux rayons dirigés, comme ceux d'un phare, vers le Nord-Est et le Nord-Ouest, séparant l'Algérie de l'Afrique

équatoriale française, et de l'Afrique Occidentale française; l'ensemble représente un remarquable exemple des solutions théoriciennes et bureaucratiques inadaptables aux réalités. Ces frontières idéales, que rien n'indique sur le terrain, désorientent les indigènes, interdisent toute politique d'ensemble, suscitent les incompréhensions et les conflits. Nos Touareg Ahaggar ont besoin de l'Adrar des Ifoghas où ils possèdent des pâturages indispensables à leurs chameaux, et l'Adrar des Ifoghas est partagé en son milieu entre l'Algérie et l'A. O. F. De même, les Touaregs Ajjer et le Fezzan ont des relations suivies avec le Tibesti qui relève de l'A. E. F. et de Brazzaville, avec lesquelles il n'a aucun moyen de communication, alors que toutes ses attaches se trouvent au Nord. Un semblable agencement est vraiment indéfendable. Le Sahara français doit être rétabli dans son unité foncière pour le bien de ses populations, pour son avenir même et pour le mettre en mesure de jouer dans l'ensemble des possessions françaises d'Afrique le rôle qui est le sien, et dont l'importance, nous l'avons vu, ira grandissante avec le développement et la facilité des communications.

* * *

Une grande tâche s'impose à la France à cet égard : elle concerne à la fois les communications aériennes, routières et ferroviaires. Création d'aérodromes, création de routes et de pistes, construction d'un chemin de fer, qui ne doit pas être seulement transsaharien, mais continuer la pièce maîtresse de la ligne d'Alger au Cap, du Transafricain, en un seul mot, seul susceptible de répondre aux exigences définitives de l'équipement du Continent Noir.

Notre regretté confrère E. F. Gautier rappelait, dans « *L'Afrique à travers ses fils*, que l'idée du transsaharien avait été lancée par Ernest Mercier dès 1889 dans un petit livre *La France au Sahara et au Soudan*, et défendue par lui en 1893 dans la revue qu'il avait fondée à Constantine, *La France en Afrique Centrale* ». Cette grande idée que les Saint-Simoniens, les Rolland, les Sabatier, les Duponchel, les Le Châtelier, les Fock et tant d'autres ont également défendue aura attendu longtemps, pendant plus d'un demi-siècle, un commencement de réalisation. Encore

cette réalisation est-elle bien différente de celle qu'avait rêvée Ernest Mercier, celle dont les grands traits ont été esquissés ci-dessus et se résument en un mot : le Trans-africain.

Je désire ici m'abstenir de toute critique, estimant qu'une réalisation même partielle, même incomplète, est infiniment préférable à l'abstention, au défaut d'action : d'autant plus que l'œuvre déjà réalisé s'est révélé fécond, a permis de préciser les richesses minières du Sud Orano-Marocain, dont M. l'Ingénieur général Ma itre-Devallon a donné récemment un tableau succinct et impressionnant. Mais nous envisageons ici les questions sous l'angle de l'avenir à la fois proche et lointain, l'avenir qui sera en somme ce que nous le ferons, et qui orientera notre destinée. Or, supposons le programme achevé, supposons que la voie ferrée arrêtée aujourd'hui à Abadla, ait traversé le Tanezrouft et rejoint la boucle du Niger. Où ira-t-elle ensuite ? Après deux mille cinq cents kilomètres du Nord au Sud, lui fera-t-on parcourir deux mille cinq cents kilomètres d'Ouest en Est pour rejoindre le Tchad et le Chari, c'est-à-dire le cœur du continent africain, et reprendre ensuite la marche Nord Sud pour gagner l'Oubangui et le Congo, belge ou français ? Ne voit-on pas d'emblée que le vrai tracé et le plus direct, dans ce Sahara où l'on peut passer partout, où les ouvrages d'art seront rarissimes, est celui qui suit approximativement le méridien de Paris et dont les grandes étapes s'appellent Laghouat, Ghardaïa, El Goléa, le Touat-Gourara, Arak, Silet In Guezzam. En ce point, une bifurcation permettra de desservir, à l'Ouest, le Niger dans sa partie riche, à l'Est, l'Air, Zinder, le Tchad et Fort-Lamy. Ce tracé ne traverse pas le Hoggar, mais il passe au pied du massif et permet son exploitation, car il n'est pas douteux que le Hoggar renferme des gisements miniers, et que ces gisements resteront sans valeur tant qu'une voie ferrée ne pourra évacuer leurs produits.

En vérité, on sera étonné des richesses dont un pareil tracé permettra la révélation : eaux artésiennes d'El Goléa, eaux de sources des Foggara du Touat rappelées à la vie, eaux du Hoggar et de son prolongement, cet Adrar des Ifoghas où une prospection sommaire a déjà permis de reconnaître l'existence de filons métalliques. Un tel chemin de fer remplira pleinement son rôle de liaison entre l'Afrique

du Nord et l'Afrique Noire ; mais il vivra en outre de l'appoint des territoires traversés qui présentent de tout autres possibilités que le Tanezrouft. Son exploitation sera peu coûteuse, le nombre des gares sera minime, et le problème de l'eau ne se pose plus avec les tracteurs Diesel électriques qui permettront les grandes vitesses sur des voies rectilignes. Me sera-t-il permis de rappeler ici que l'Algérie a déjà construit à peu de frais un chemin de fer Saharien celui de Biskra à Touggourt, et qu'il m'a été donné de constater, ayant présidé le Conseil supérieur des Chemins de Fer Algériens pendant près de vingt années, que c'était la seule ligne algérienne ne donnant pas de déficits ?

En réalité, le Sahara, comme le Far West américain, est la terre d'élection de la voie ferrée. On dira que la comparaison n'est pas de mise, l'Amérique du Nord n'ayant rien de commun avec le désert. Soutiendra-t-on que le Soudan n'est pas comparable, en richesses potentielles, aux Montagnes Rocheuses et à la côte du Pacifique, avant leur mise en valeur découlant de la voie ferrée ? On peut affirmer le contraire. La distance à franchir est du même ordre. Je crois avoir démontré que les points intermédiaires sont loin d'être négligeables. Valent-ils Salt Lake City, avant son occupation ? Ils sont tout autre chose, et peut-être mieux à certains égards. Voyons donc l'avenir, haussons-nous à sa taille, proportionnons nos entreprises à ses dimensions pour le plus grand bien de l'industrie française et de nos capacités de travail. Nous avons devant les yeux un programme splendide de mise en valeur et d'équipement. Ne laissons pas les envieux nous reprocher de lui être inférieurs.

La voie ferrée est un outil indispensable, mais ce n'est qu'un outil. Elle demande tout d'abord à être complétée par un réseau de routes et de pistes qui seront pour elle autant d'affluents. Les transports routiers s'en trouveront prodigieusement développés, tandis que l'avion régnera en maître sur tout l'ensemble. Loin de se nuire par une ruineuse concurrence, les divers modes de transport se prêtent ici un mutuel appui, et chacun puisera dans le développement du voisin les raisons de sa propre expansion.

* * *

On ne saurait ici, dans les quelques instants qui nous sont réservés, dresser un programme de mise en valeur du

Sahara. Bornons-nous à signaler quelques points essentiels. Parallèlement au développement des transports, il y aura lieu de poursuivre le développement des forages, l'eau étant la condition de toute création, de toute vie et nombreux sont les points qui attendent une intervention désormais urgente. Les terrains sédimentaires couvrent une notable partie du Sahara et partout où ils existent, tous les espoirs sont permis. Les travaux du professeur Savorin ont établi qu'un étage de la série infracrétacée, l'albien, jouait le rôle d'éponge et de réservoir sous pression, l'alimentation de l'albien se faisant dans l'Atlas algérien. Or, l'albien se retrouve, sous la couverture plus ou moins épaisse de sédiments plus récents, sur une surface de plus de 80.000 km² et tous les forages jusqu'ici pratiqués, à Ghardaïa, à Zelfana, dans l'Oued Rir, ont confirmé la justesse des prévisions, l'eau, suivant l'altitude du forage, se montrant jaillissante ou simplement ascendante, mais toujours présente. Ceci n'est qu'un exemple, intéressant toute une moitié du Sahara septentrional. Mais qui peut dire les découvertes que des études sérieuses permettront de réaliser dans d'autres régions, sinon dans toutes, et jusque dans les ergs où l'eau affleure souvent au pied des grandes dunes ? Les oasis d'El Oued, de Guemar et du Souf n'en sont-elles pas la preuve ?

Je parlais, au début de cet exposé, d'une découverte de Gautier et Reygasse qui se situe dans l'erg Tihodaine, sur la frontière de Libye. Hérodote nous avait appris que les Garamantes chassaient les Ethiopiens — c'est-à-dire les noirs — dans des chars attelés de quatre chevaux, mais Hérodote était couramment traité par nos idoine de mystificateur, volontiers mystifié lui-même. Or, voici que Reygasse et Gautier ont découvert sur des rochers perdus dans les solitudes désertiques, loin de tout point d'eau, la représentation impressionnante de ces chars, avec les chevaux figurés dans l'attitude du « galop volant », c'est-à-dire ventre à terre, et le guerrier garamantique debout sur son véhicule, prêt à lancer ses flèches. Hérodote était justifié. Mais cela nous indiquait aussi qu'à une époque peu éloignée, — qu'est-ce que trois mille ans au regard des périodes géologiques, — le Sahara n'était pas aussi désertique qu'il l'est aujourd'hui. Impression confirmée par d'autres découvertes de gravures rupestres plus an-

ciennes, nous montrant des éléphants, des rhinocéros et même des hippopotames dans des régions d'une stérilité absolue, éloignées de centaines de kilomètres des puits les plus proches : à la vérité, de telles constatations, à rapprocher de la trouvaille de petits crocodiles, fossiles vivants découverts par Nieger et Martin dans le Tassili des Ajjer, ne sont pas très rassurantes, mais elles ne sauraient nous décourager. Le Sahara est passé par des périodes humides, suivies de périodes sèches et l'on n'est pas du tout fixé sur la durée des oscillations. Sommes-nous renseignés nous-mêmes sur l'avenir de notre planète et le retour des périodes glaciaires dont la dernière, celle de Wurm, remonterait à quelque vingt-cinq mille ans ? Si pareille éventualité venait à se reproduire — ce qu'à Dieu ne plaise — le Sahara dont on veut synchroniser les périodes humides avec les glaciations de l'Europe, deviendrait une terre d'élection, un refuge planétaire que la France serait trop heureuse de posséder. Mais laissons là ces rêves, dont l'échéance lointaine et hypothétique ne saurait peser sur le présent et prenons le Sahara tel qu'il est, pour le meilleur et pour le pire, avec ses fleuves fossiles et leurs crues soudaines, qui montrent à l'évidence qu'il y a encore de l'eau au grand désert. Nous sommes mieux armés que jamais pour la découvrir. Les forages de l'ingénieur Jus, il y a bientôt un siècle, ont redonné la vie à l'Oued Rir ! Il n'est pas douteux que nos forages, autrement puissants et rapides, créeront la richesse en mainte région desséchée.

En 1930 paraissait à Alger un livre intitulé *Refoulement du Sahara* dû à la plume d'Hippolyte Dessoliers, qui préconisait tout simplement la pluie artificielle comme moyen de fertiliser le grand désert. Les procédés recommandés par l'auteur ont été jugés inefficaces. Mais nous vivons une étrange époque, où l'action humaine touche à la magie ; les impossibilités d'hier deviennent subitement des réalités courantes et notre existence s'en trouve radicalement transformée. Sans doute ne sommes-nous pas encore maîtres des orages et des tempêtes. Est-il toutefois téméraire de penser qu'avant peu d'années, des avions robots téléguidés et mettant en jeu l'énergie nucléaire seront susceptibles de modifier la répartition des pluies et de répandre sur les régions recevant moins de 200 mm. d'eau, une partie des surplus du Golfe de Guinée qui en reçoit.

de 4 à 8 m. ? Ce jour-là, que l'on peut estimer prochain, le Sahara acquerra une valeur inestimable et nous devons y voir d'ores et déjà un puissant motif de nous intéresser à lui, de nous en assurer la maîtrise pendant que nous le pouvons encore.

Ajoutons que le climat saharien, en dehors des oasis, est des plus salubre et que nous savons maintenant, grâce aux méthodes américaines, assainir les oasis mêmes, comme nous l'avons prouvé à Ouargla, la plus infestée de paludisme de toutes les oasis.

Il n'y a d'ailleurs pas que de l'eau dans le sous-sol saharien. L'étude attentive des structures stratigraphiques de la vaste plaine alluvionnaire qui longe l'atlas au sud a permis de reconnaître des indices favorables à l'existence de gisements pétrolifères et un vaste permis de recherches vient d'être institué dans ces régions au profit de la société nationale de recherches pétrolifères d'Algérie, organisme officiel, qui agirait en association avec une Société dans laquelle l'Etat français est largement intéressé. Il serait bien étrange que, dans les dix millions de kilomètres carrés du Sahara, on ne relève pas ailleurs d'indices aussi favorables, alors que les terrains sédimentaires occupent une bonne moitié de cette immense surface. J'ai entendu répéter pendant toute ma jeunesse que le terrain houiller n'existait pas en Afrique du Nord : et voici que de Colomb Béchar à Abadla on exploite le charbon sur de grandes étendues. Voici également que la présence du carbonifère a été reconnue sur une aire considérable au Tidikelt, sur plus de trois cents kilomètres entre le Hoggar et le Tademait, sur une égale longueur entre l'Erg Edeyen et la Hammada de Tingbert. Ne doutons plus qu'on le découvrira en bien d'autres régions et aussi qu'on le recoupera sous des sédiments plus récents. Les nouveaux procédés de prospection géophysique feront ici des merveilles et nous ménageront des découvertes insoupçonnées.

* * *

Tout cela nécessitera sans doute un certain effort financier et c'est par là que je voudrais terminer cet exposé, à la fois trop long et trop bref vu l'ampleur du sujet abordé.

L'imprimerie nationale vient de mettre en vente une brochure relative à « l'équipement des Territoires français d'Outre-Mer », qui montre l'importance de l'effort réalisé par la Métropole au profit de l'Union Française et principalement de l'Afrique, au cours des quatre dernières années : 24 milliards et demi ont été consacrés aux travaux routiers, 24 milliards à accroître et améliorer la production, 17 milliards aux chemins de fer, avec une seule ligne nouvelle, celle de Bobo Dioulasso à Ouagadougou, 18 milliards aux ports, autant à l'équipement social ». Tout cela est impressionnant et prouve l'ampleur sans précédent de l'effort métropolitain, même en tenant compte de l'aide américaine. Mais dans ce prestigieux bilan, quelle est la part réservée au Sahara ? Proprement aucune et l'on est à la fois confus et désolé de le constater. Je sais bien que quelques maigres crédits sont alloués au Méditerranée-Niger par un ministère différent, crédits trop faibles d'ailleurs pour permettre de continuer efficacement la tâche entreprise et qui devrait être, à l'heure actuelle, terminée. L'Algérie, de son côté, poursuit avec des moyens limités et avec plein succès, sa campagne de forages. L'Algérie qui a eu jusqu'ici la charge du Sahara, a réalisé ce tour de force de le faire vivre sur son propre budget des Territoires du Sud, alimenté uniquement par les ressources locales. Le Sahara se suffisant à lui-même constitue un paradoxe qui ne saurait durer. En réalité, il y a là une carence flagrante, mais qui s'explique précisément par ce « découpage », du grand désert entre unités administratives relevant de ministères différents et n'ayant entre elles aucune liaison, aucune solidarité économique ou même politique, en dehors d'une appartenance nominale à la France d'Outre-Mer. Chacune d'elles préoccupée de ses besoins propres, répartit les crédits qui lui sont affectés pour le plus grand bien de ses populations les plus denses et n'a aucune raison de s'intéresser au morceau de désert qui lui est bizarrement accolé.

C'est donc ici que la proposition Bernard Simiot revêt toute son efficacité et son opportunité. Restituer d'abord au Sahara son unité géographique et humaine : en prendre pleine conscience, ainsi que de son rôle d'assemblage de toutes les pièces du puzzle, départements français, protectorats, colonies maintenant baptisées Territoires français

d'Outre-Mer, pays de mandat, tous marqués à jamais de notre empreinte nationale. Et, pour consacrer la solidité de cet assemblage, le proclamer Territoire National par une mesure d'ordre intérieur de caractère constitutionnel, contre laquelle aucune protestation extérieure ou intérieure ne pourra s'élever avec une apparence de raison. Cela fait et cette personnalité du Sahara étant reconnue et proclamée, dresser un programme de réalisations concrètes en envisageant les questions dans toute leur généralité, sous l'angle de l'intérêt saharien d'une part, et aussi sous l'angle de l'intérêt commun des riverains, de leurs liaisons, de leurs débouchés, enfin sous celui de la France.

On sera surpris des résultats qu'il est ici possible d'obtenir avec des moyens minimes, quelquefois dérisoires. Les routes coûteront vingt fois moins cher de construction et d'entretien, qu'en Afrique équatoriale ou occidentale. Sous le climat saharien, il n'y a ni corrosion ni envahissement de la végétation. Les choses restent figées. Le chemin de fer Biskra-Touggourt, construit en 1912 avec le matériel déclassé de l'Est-Algérien, roule toujours sur des traverses réformées il y a quarante ans et qui se sont révélées imputrescibles sur le sable du désert. Peu de milliards feront ici des miracles ; j'imagine que le Sahara vivrait plantureusement et se développerait rapidement avec moins du dixième du déficit de la S. N. C. F. Hésitera-t-on à consolider cette solide assise terrienne de la grandeur nationale ? A montrer que la France est encore capable d'une grande entreprise et que si d'autres s'occupent de vivifier la Toundra sibérienne, elle-même se charge de faire jaillir les eaux et les richesses que recèle la partie la plus désolée du globe ?

C'est ici que votre Académie, Messieurs, est justement qualifiée pour indiquer la route à suivre et donner le poids de sa haute autorité à un programme dont elle est plus à même que tout autre organisme en France, d'apprécier le bien-fondé et l'opportunité.

Ce faisant, elle aura rendu à la France un service inappréciable : à une époque si riche d'idées, mais d'idées qui trop souvent vont à la dérive ou s'entrechoquent sans résultat, elle aura fixé un but généreux et prometteur aux énergies nationales. Elle aura contribué à créer de la vie dans une partie du globe qui en est la plus dépourvue.

Elle aura donné à la science l'occasion de se déployer non plus dans une tâche de destruction, mais dans un grand œuvre de bienfaisance humaine et d'élévation, au sein de ce Sahara qui toujours a trempé les âmes, et permis aux Péguy, aux Saint-Exupéry, aux Laperrine, aux de Foucauld et à tant d'autres de se reconnaître eux-mêmes et de retrouver le sens de la Création.

M. le Général MEYNIER. — Je ne veux rien ajouter à ce que vient de dire M. Mercier, admirablement au courant des questions sahariennes, qui n'en a négligé aucune et a donné les vraies solutions. Je veux me borner à vous apporter une nouvelle qui me paraît du plus haut intérêt et se rattache indirectement à cette allocution.

M. Mercier a parlé de Cornélius Balbus, le Centurion romain, et de l'impossibilité où l'on était jusqu'à présent de déterminer son itinéraire et la fin de sa route. Or je puis vous annoncer — et vous en aurez la révélation plus complète par notre confrère M. Larnaude, auquel M. H. Lhote a demandé de vous l'exposer — qu'au prix de recherches de vingt ans et de nombreux travaux, mon ami dont j'ai eu l'occasion de vous parler à plusieurs reprises, Henri Lhote, a déterminé de façon absolument certaine l'itinéraire de Cornélius Balbus. Je vais vous indiquer quelle a été la suite de ses travaux.

Depuis vingt ans M. Henri Lhote recueille des gravures rupestres et le Musée de l'Homme dispose ici, en ce moment, de plus de dix-huit mille fiches qu'il a rassemblées sur toutes les questions sahariennes. Parmi ces fiches, figure notamment la reproduction de nombreux dessins rupestres et M. Mercier vous a parlé des chars garamantiques. Henri Lhote a commencé par faire un relevé soigneux de tous les endroits où se trouvaient des gravures de ce genre. Cet itinéraire part du Fezzan, aboutit au Azdjer qu'il traverse, passe au Nord du Hoggar, à Abalessa, puis à Silet, traverse le Tanezrouft Hoggar. Adrar des Ifoghas à Timissao, atteint l'Adrar dans la région de Tin Zaouaten et aboutissait à Tademekka, l'antique capitale des Touareg soudanais... De là, il est probable qu'il devait gagner le Niger.

Je ne vous dirai pas tous les arguments absolument certains qu'Henri Lhote a mis en évidence. Je veux seulement vous citer quelques noms concernant l'expédition du centurion Cornelius Balbus... Celui-ci, après avoir quitté Rhadames, toucha le Tassili à Iley (le nom porté dans le triomphe est Alasi), traversa celui-ci par l'Oued Imihrou dont la tête est *l'iter praeter caput saxi*, gagna le bas Hoggar et passa à Abalessa (mentionné au triomphe sous le nom de Balsa). On se rappelle que c'est à Abalessa que M. Reygasse, patronné par l'Académie, dégacha un fortin, dont les influences romaines furent reconnues...

Parmi les noms indiqués au triomphe, figure un fleuve, le Dasibari, — et c'est là la plus grande découverte — c'est que le nom presque textuel du Niger en langue Songhai est Issabari..., de sorte que l'itinéraire de Cornélius Balbus à travers tout le Sahara est désormais déterminé ;

Henri Lhote continue ses travaux... Il va faire des communications aux grandes sociétés intéressées et aussi à l'Institut de Recherches sahariennes, dont on vous parlait tout à l'heure. Mais je devais, dès maintenant, vous entretenir de cette découverte essentielle dans l'histoire ancienne du Sahara et à laquelle j'ai donné ainsi que plusieurs Sahariens, dont le colonel Brenans, mon complet accord...

M. le Président PRUDHOMME. — Nous vous remercions du complément d'information que vous avez bien voulu ajouter à la conférence de M. Gustave Mercier.

M. Maurice MERCIER. — Je m'excuse de prendre la parole. M. Gustave Mercier nous a parlé d'un effort fait au Sahara pour la recherche du pétrole. Je puis vous indiquer, sans crainte de dévoiler un secret, que la S. N. P. A., c'est à dire la Société Nationale des Pétroles algériens, avant son association avec la Compagnie des Pétroles avait déjà dépensé deux cents millions en recherches géophysiques et géologiques. Le problème au Sahara, au point de vue du pétrole, se présente de la façon suivante : il n'y a pas de doute que les couches profondes du Sahara ont un faciès marin recouvert par un crétaé stérile. C'est dans les faciès marins, dans les bassins de sédimentation, que le pétrole a des chances de s'être formé. Autrefois on entreprenait le forage de pétrole seulement lorsqu'il y avait des indications de surface. Mais les méthodes actuelles permettent d'entreprendre des recherches de pétrole même lorsqu'il n'y a pas de ces indications de surface. C'est ainsi qu'en Arabie Séoudite on en a trouvé des quantités formidables alors qu'il n'y avait aucune indication en surface.

Actuellement la S. N. P. A. s'est associée avec la C^o Française elles vont continuer les recherches géophysiques et géologiques qui vont se poursuivre pendant plusieurs années. On prévoit qu'en 1952 et 1953 il sera dépensé des sommes de l'ordre de cinq cents millions, ce qui est déjà important.

Avant de terminer je demande à l'Académie si elle ne considère pas qu'il serait opportun d'émettre une motion à transmettre au Gouvernement, demandant, conformément aux vues de M. Gustave Mercier, la nationalisation du Sahara. Est-ce que juridiquement cela serait possible ? M. Milliot pourrait nous faire connaître son point de vue juridique et s'il est d'accord nous pourrions peut être émettre ce vœu.

M. le Président PRUDHOMME. — La parole est à M. Milliot.

M. MILLIOT. — Je voudrais d'abord dire à M. Gustave Mercier le plaisir que j'ai eu à l'entendre. Il me disait tout à l'heure qu'on n'apprendrait rien. Peut-être. Mais à examiner les choses comme vous les avez examinées, dans leur ensemble, vous avez donné plus de valeur au détail que chacun de nous connaît.

Ce qui a retenu mon attention, c'est le mot nationalisation. Je ne comprends pas ce qu'on va faire. Autant je vous suis quand vous dites : le Sahara est un ensemble qui a été coupé en deux de façon incompréhensible (peut-être le souci de l'organisation de la sécurité

a-t-il dominé la question de l'organisation du Sahara. Cette sécurité est une charge. Elle a été prise en charge par l'Algérie, mais il fallait qu'elle fut partagée).

A l'heure actuelle, la question se présente peut-être d'une façon différente. Je suis de votre avis et je vous suis quand vous demandez que le Sahara soit organisé comme une unité. C'est une unité administrative. La difficulté tient à ce que nous nous trouvons en présence d'une part du Ministère de l'Intérieur et d'autre part du Ministère des Colonies.

Vous avez dit que la loi de 1946 a supprimé le Sahara. Voire... Je ne le crois pas. Vous avez dit d'ailleurs vous-même que l'organisation des territoires du Sud est en voie d'examen.

Quelle est, à l'heure actuelle, la situation juridique du Sahara ? Je parle du Sahara algérien. C'est un domaine public. Et domaine public de qui ? De l'Etat français. Il n'y a au Sahara que du domaine public, à part les quelques petites propriétés qui sont des propriétés irriguées. Tout l'équipement fait partie du domaine public : je parle du chemin de fer à venir, de l'organisation des champs d'aviation, des pistes. L'eau fait partie du domaine public français. Est-il nécessaire d'aller jusqu'à la nationalisation ?

Je vois une organisation administrative globale pour le Sahara. Vous avez raison, votre expérience de vieil administrateur de l'Afrique vous dicte la solution, mais je ne crois pas qu'il soit nécessaire d'aller jusqu'à la nationalisation. On ne la voit pas très bien appliquée à l'Afrique du Nord.

M. Gustave MERCIER. — Je suis d'accord avec M. Milliot dont nous connaissons tous les grandes qualités de juriste et la profonde expérience africaine. Il a raison quand il dit : le Sahara est déjà français, c'est le domaine public. C'est ce que je dis moi-même. Mais au point de vue administratif, actuellement le Sahara est découpé en une série de tranches qui relèvent d'autorités trop différentes et trop éloignées les unes des autres pour qu'on puisse concevoir son évolution logique et rationnelle tant qu'il demeurera ainsi fractionné.

D'autre part, il est ouvert sur sa partie orientale et il est menacé sur cette partie. Il est menacé par cette constitution de la Libye indépendante, contre laquelle aucune protestation ne s'est élevée, à l'encontre de tous les intérêts primordiaux de l'Afrique française. Il est menacé par ce fait qu'on arrache du Sahara le Fezzan avec ses dépendances.

Il faut qu'on prenne conscience de la nécessité de le constituer en un tout et dût-on répéter une chose acquise en disant que le Sahara est français : il l'est déjà mais il ne sera pas mauvais de le répéter.

Il faut attirer sur lui l'attention des Pouvoirs publics et obtenir qu'au point de vue administratif intérieur il fasse l'objet d'une organisation nouvelle adaptée à ses fins propres et à son développement.

Il ne faut plus considérer le Sahara comme un espace vide et incapable de produire quoi que ce soit. Il faut le considérer comme une pièce d'assemblage de tout notre domaine africain.

Or, vous le savez, d'après la Constitution de 1946, ce domaine est menacé de toutes façons : d'une part vous avez l'Algérie qui continue

à se souder étroitement à la métropole, qui continue à représenter trois départements français. Mais on ne peut pas dire que ces départements vont s'étendre jusqu'au Niger ! Quand on dit de créer des sous-préfectures à Touggourt et à Aïn-Sefra, je suis tenté de hausser les épaules. Ce sont des pays qui doivent avoir une organisation propre, adaptée à leurs besoins et ne peuvent être conçus comme un arrondissement, comme Carpentras ou Pithiviers. Il n'y a rien de commun avec l'organisation de nos sous-préfectures métropolitaines et l'organisation d'une administration saharienne qui s'étendra sur un territoire plus grand que la France entière pour chaque circonscription.

Mettons-nous en présence des réalités pour faire taire les revendications étrangères, car on me citait un article qui a paru dans un journal anglais et qui soutient la théorie suivante : la France s'évertue depuis cinquante ans à se créer des droits sur le Sahara ; elle n'en a aucun. Le Sahara, c'est le bien commun de l'Europe. Il doit être partagé ou mis en Dominion européen.

Il ne serait pas mauvais de dire : le Sahara, juridiquement, est une terre française, un domaine de l'Etat.

M. MILLIOT. — Nous avons le traité de 1898.

M. MERCIER. — Pour en revenir à ce que je disais il y a un instant, la Constitution de 1946 maintient l'Algérie à l'état de territoire français, mais comme on ne distingue pas entre l'Algérie du Nord et l'Algérie du Sud, elle est tracée jusqu'à cinq cents kilomètres au sud de Tamanrasset. Mais pour le surplus elle fait des protectorats, de futurs Etats associés. Nous ne savons pas comment les choses évolueront. Nous souhaitons qu'elles évoluent dans le sens français car notre intérêt primordial nous commande de maintenir le contrôle de ces territoires. Mais il sera bon de les limiter en ce qui concerne les régions sahariennes et de déclarer que ni Maroc ni Tunisie n'ont jamais eu de prolongements sahariens étendus.

Il faut donner des frontières à ce Sahara, seraient-elles même arbitraires et composées de lignes. Il faut déterminer où s'arrêtent ces Etats qui ont des constitutions juridiques absolument différentes.

Et en ce qui concerne les anciennes colonies, ce sont des territoires d'outre-mer auxquels on a promis, dans des délais indéterminés, de les conduire à l'indépendance, savons-nous comment elles évolueront ? Cela est très grave pour l'avenir de la position française dans le monde. Or comme tous ces territoires tiennent les uns aux autres par cette pièce d'assemblage de l'ensemble du puzzle qu'est le Sahara, je suis convaincu que si l'on déclarait d'une façon solennelle le Sahara territoire français, on influencerait sur l'évolution ultérieure de ces territoires. On influencerait nécessairement parce que d'une part, grâce à nos méthodes et je dirais grâce à nos hommes : officiers, administrateurs, qui eux ont fait la grandeur de la France d'outre-mer, grâce à eux nous avons une administration propre, une administration démocratique, qui n'impose aucune vexation à l'indigène et il n'y a qu'à voir les relations qu'ont tous nos indigènes du Sud avec nos administrateurs et officiers, la confiance, la bonne volonté réciproque qui règne

et cet attachement qu'ils manifestent en toute occasion. Quand on verra un pays qui était le royaume de l'insécurité évoluer dans le sens d'un enrichissement continu et ce dans l'ordre, dans la paix — car aucun indigène saharien ne revendiquera son indépendance si nous leur laissons tout ce qui peut les intéresser en matière d'administration locale — nous ne faisons qu'empêcher les abus et superviser l'administration des chefs indigènes du Hoggar ou des Azdjer ; nous n'intervenons que dans des conditions de justice, de probité auxquelles tout le monde rendra hommage.

Je crois qu'il y a là un moyen de faire évoluer cet ensemble, car cet ensemble représente l'avenir de notre pays. La France, si elle est privée de son empire africain, n'a plus d'importance réelle : elle est incapable de résister à un envahissement extérieur. Elle est un grand pays par sa situation géographique et par son empire. C'est lui que nous avons à cœur de protéger et vous, Messieurs, dans votre Académie, vous n'avez pas hésité à garder ce nom d'Académie des Sciences Coloniales alors que ce mot est rejeté, suspecté, accusé de recouvrir une quantité d'abus, d'infamies, d'extorsions. Tout cela c'est une erreur, une erreur contre laquelle il nous appartient de réagir et je crois, pour en revenir à la proposition que j'ai émise, que si on émettait un vœu en faveur de la déclaration de la nationalisation du Sahara — c'est un vœu à rédiger, je ne peux l'énoncer ici — mais si M. le Président, M. le Secrétaire perpétuel et vous, vous êtes d'avis de désigner quelqu'un d'entre vous pour le rédiger dans le sens dont j'ai indiqué sommairement les grandes lignes, ce serait faire œuvre utile.

M. GUERNIER. — Lorsqu'il y a quelques mois j'étais amené en ma qualité de Président du Comité de rédaction de la Revue dont vient de parler M. Gustave Mercier à donner mon acquiescement à cette grande enquête que dirigeait mon collaborateur Bernard Simiot, je ne pensais pas que la question soulèverait autant d'intérêt. Je me suis penché moi aussi sur le problème et je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis entièrement d'accord sur le fond de la question avec M. Gustave Mercier. Mais sans être juriste je me suis posé aussi la question et je me suis demandé comment, sur le terrain pratique, il était possible d'arriver à une solution qui soit, elle aussi, pratique.

Et je voudrais proposer à l'Académie, me ralliant ainsi et à la thèse de M. Gustave Mercier et au vœu qu'a soulevé M. Maurice Mercier, tout en tenant le plus grand compte de l'observation juridique si profonde qu'a faite notre ami, notre confrère, M. Louis Milliot, je voudrais, dis-je, vous proposer ceci :

Sur le fond, d'accord et d'autant plus d'accord qu'un récent voyage de circumnavigation autour du continent africain avec les séjours prolongés que je viens de faire en Afrique du Sud, au Transvaal, au Kenya, en Egypte, me pousse à affirmer que la France doit manifester ses droits et son intérêt sur la mise en valeur et sur l'équipement du Sahara, parce que les découvertes faites récemment par les différents professeurs des Universités — à Johannesburg ou à Nairobi, ou en Egypte sous la direction du Professeur Arambourg par exemple —

font que le continent africain entre par ses gravures, ses dessins rupestres et par les découvertes faites en différents points du territoire, comme peut-être le berceau de la conscience humaine.

Si la France continuait à faire au Sahara, je ne dirais pas une œuvre négative mais presque nulle, on pourrait demain nous le reprocher et c'est pourquoi je vois une nécessité urgente à déclarer nôtre, sinon nationaliser, et surtout une nécessité urgente à équiper, à mettre en valeur le Sahara.

Je vous propose la solution suivante qui m'est apparue à la réflexion comme celle digne de retenir votre attention. Si la France établissait un vaste programme d'équipement et de mise en valeur du Sahara et si elle élevait ce programme à la hauteur d'un programme national, ce serait peut-être le moyen le plus propice de nationaliser le Sahara.

M. LÉMERY. — Je crois que nous devons être, que nous serons unanimes à remercier M. Mercier de la communication qu'il nous a faite et je crois que nous pouvons arriver à une formule de motion qui ralliera l'unanimité des membres de l'Académie. Je crois qu'avant d'envisager l'équipement, ce qui demande un certain temps, il y a une sorte d'affirmation de droit à faire. C'est pourquoi je conçois une motion où l'on dirait qu'on appelle l'attention du Gouvernement sur la nécessité de procéder à une organisation administrative unitaire du Sahara, des territoires pris en charge par l'Algérie. Et à l'occasion de cette demande d'organisation unitaire administrative on dira sur quels terrains cela doit s'appliquer, c'est-à-dire on donnera les frontières sur lesquelles nous avons et pouvons prétendre avoir des droits.

Ceci fait, on travaillera à l'équipement et on sera vis-à-vis des pays étrangers dans une position excellente. Il faudra nous expulser ou démontrer que nous n'avons pas droit, tandis que si nous laissons les choses dans le vague nous serons dans une position de défenseur extrêmement difficile.

Je crois qu'il faut suivre l'idée qui a été dite : donner à quelqu'un d'entre nous la mission de rédiger cette motion en s'inspirant de la communication si intéressante de notre confrère M. Mercier, vous soumettre ensuite le texte de cette motion et l'envoyer ensuite au Gouvernement.

M. Maurice MERCIER. — M. Gustave Mercier nous a dit l'incertitude de la volonté gouvernementale qui avait de vagues vellétés de faire des départements là où il n'y a pas à faire de départements. C'est là l'intérêt de la question : faire un tir de barrage pour que la question soit remise à l'examen et dire qu'il n'y a pas lieu de créer des sous-préfectures au Sahara.

Evidemment si on considère le mot nationalisation comme celle de l'électricité ! Mais il ne s'agit pas de cela. Il faut dire que le Sahara est une propriété nationale et non pas un autre Etat associé.

M. le Président PRUDHOMME. — Il nous reste à entrer pratiquement dans la constitution de cette motion. Un certain nombre d'entre

vous voudront bien faire partie du comité de rédaction. Quels sont les membres de l'Académie qui pourraient en faire partie ?

Après échange de vues MM. le Général Meynier, Guernier, Milliot, Lémery, Saurin, Maurice Mercier sont désignés pour faire partie de cette Commission qui sera présidée par M. Lémery.

PRÉSENTATION D'OUVRAGES

M. E. GERBINIS. — M. Thébault, Vice-Président de la Cour d'appel de Tananarive vient de faire paraître le premier fascicule qui sera suivi de trois autres, intitulé *Traité de droit civil malgache*.

L'appellation de malgache ne définit pas une entité ethnique homogène puisqu'il n'y a pas qu'une race malgache unique mais une quinzaine de races qui, malgré les phénomènes d'osmose et d'interpénétration, présentent des coutumes fort différentes qui obligent le juge à n'appliquer que la coutume réellement établie et générale : « *larga et inveterata consuetudo* ». Il y a, en effet, des tribus que les Merina n'ont jamais pu soumettre et qui, partant, n'ont jamais accepté le droit merina : c'est ainsi que la polygamie interdite et punie en Imerina est légale chez les Sakalava.

Le droit malgache, aussi bien civil que pénal est tout entier enfermé dans les « Kabary » d'Andrianampoinimerina. Ce législateur, analphabète, a su donner à son peuple une législation complète pour l'époque ; ses lois tantôt humaines, tantôt bienveillantes étaient parfois rigoureuses et la peine de mort punissait — ne souriez pas —, le fait, par exemple, d'exciter à la débauche les femmes du souverain, de fumer le chanvre ou de chiquer du tabac mais ce qu'il faut retenir de son œuvre législative c'est l'ensemble de lois protégeant la propriété et les biens de ses sujets.

Toute sa législation fut révisée, sous l'influence européenne, 4 fois et codifiée en 1881 en un recueil dit « Code des 305 articles traduit et commenté en 1900 par le regretté Gouverneur Julien. Ce texte, amalgame de Code civil, pénal, de procédure, d'instruction criminelle et de commerce, doit, à l'exclusion de tous autres, être utilisé devant les tribunaux, mais la loi française prend le pas devant la loi indigène au cas de mutisme, d'insuffisance ou lorsque cette loi indigène est contraire à l'ordre public.

M. Thébault a fort bien exposé la question de la renonciation totale ou partielle au statut personnel précisé par le traité d'annexion de 1896 et la Constitution de 1946 ainsi que l'option de législation et de juridiction en matière civile et commerciale.

Au chapitre « Les personnes et la famille » l'auteur a su montrer les règles coutumières du mariage, du divorce, des dona-

tions, des successions qui ignorent les héritiers réservataires et les quotités disponibles, du rejet d'enfant tout différent de l'action en désaveu de paternité et qui n'a pour but que d'exhérer les enfants insoumis, de l'adoption qui affecte les formes les plus inattendues et les plus illimitées qu'on ne retrouve dans aucune autre législation, l'adoptant n'obéit qu'au souci d'augmenter sa postérité et surtout de corriger la rigueur des règles successorales c'est pour cela que le père adopte ses enfants et réciproquement.

Je résumerai en ajoutant que M. Thébault a su condenser et réunir sous une forme claire et méthodique les lois et coutumes merina qu'une jurisprudence abondante a fixées grâce aux 5575 arrêts rendus par la Chambre civile indigène depuis 1896 à 1949. A ce titre, cet ouvrage aidera tous les magistrats, administrateurs, colons et tous les Français qui servent ou serviront dans la Grande-Ile et je ne formule qu'un regret c'est que M. Thébault laisse à d'autres le soin d'étudier le droit coutumier betsileo, sakalava et tandroy bien différents du droit merina.

M. G. GRANDIDIER. — Notre confrère, le colonel Justinard vient de faire hommage à notre bibliothèque d'un beau livre, c'est l'histoire d'un grand chef berbère *Le Caïd Goundafi* qui fut un ami fidèle et sincère de l'auteur. Le général Juin qui a donné une préface au volume remercie son ami Justinard d'avoir su pénétrer et comprendre l'âme de ce pays, y apprécier le sens d'un sourire, la spontanéité d'un accueil ainsi que la grandeur des dévouements suscités par son action personnelle.

Dans le cadre de l'Atlas, au sud de Marrakech, dans la montagne berbère a vécu le Goundafi qui était, en 1912, lors de notre arrivée au Maroc, un de ceux qu'on appelait les « grands caïds du Sud ». Depuis cette époque, ce grand chef, séduit tout de suite par Lyautey le servit dès le premier jour et jusqu'à la fin, sans réticence d'abord au moment de la pénétration dans l'Atlas qui se fit sans un coup de fusil, en 1913 ; puis dans la mission de Tiznit, au cours de laquelle Si Taieb, Naïb du Makhzen dans le Sous, gagna pacifiquement à notre influence ce pays jadis presque toujours indépendant.

La fin de cette utile mission en 1921 marque cependant le déclin de la fortune du grand caïd, peu d'années avant la disgrâce qui assombrit la fin de sa vie. C'est l'histoire de ce chef qui fut l'un des plus puissants du Maroc berbère et un fervent adepte de l'action de la France que le colonel Justinard retrace avec toute la sincérité et l'amitié « fraternelle » qui l'unissait à Goundafi.

Le Ruanda-Urundi est un pays surpeuplé (3.882.392 hab. sur 54.172 km², soit une densité de 71,67 km²) et vraisemblablement en moins de quarante années la population aura doublé, c'est dire l'importance de la mise en valeur du pays et du problème de l'alimentation de ses habitants. En un volume de 600 pages comprenant une vingtaine de cartes avec 130 tableaux statistiques, le Ministère des Colonies belge, vient de publier le *Plan décennal pour le développement économique et social de Ruanda-Urundi*. Avant d'exposer les projets d'avenir, le Ministre des Colonies, dans sa préface, dresse un inventaire minutieux de sa situation actuelle ainsi qu'une vue d'ensemble des questions vitales qui se posent pour la mise en valeur de ce vaste territoire de l'Afrique orientale. Nous ne pouvons entrer dans le détail du programme pour l'exécution duquel, si l'on tient compte de divers organes parastataux auxquels il sera fait appel le total des investissements à charge exclusive du Trésor belge s'élèvera à 2.770 millions.

Nous venons de recevoir un précieux ouvrage documentaire de M. Gabriel Lefèvre sur *Les relations commerciales entre le Congo belge et les deux Rhodésie*. A ce travail était jointe une lettre de l'auteur dont nous croyons utile de reproduire, ci-après à titre de commentaire, les principaux passages :

Bruxelles, le 10 octobre 1950.

Je me permets ce jour de vous envoyer un travail sur les deux Rhodésie, avec cette remarque qu'il fut lui-même une « victime de la guerre »...

Il était destiné à la « Société royale de Géographie d'Anvers » qui avait déjà publié mon *Etude sur le Kenya-Uganda*, en 1938. Terminé à Elisabethville (Katanga) début 1940, je complétais les « Conclusions » de l'*Etude Rhodésie* au cours d'un séjour que je fis en Rhodésie du Sud et en Afrique du Sud, de même qu'après divers entretiens que j'eus sur place avec des autorités, des diplomates et des particuliers à Bulawayo, à Salisbury, à Prétoria, etc... Ces « Conclusions » ainsi complétées, je les envoyai en Belgique du bateau sur lequel je me rendais au Japon (avril 1940), alors que le texte lui-même était envoyé d'Elisabethville (car il fut dactylographié après mon départ) : ni lui, ni elles, ne sont parvenus à leur destinataire... Mais rentré au Congo belge en novembre 1940, après mon « Voyage autour du Monde » et via New-York-Lisbonne-Angola, je repris ce travail : situation expliquée dans « Un mot au lecteur ».

Mais, à cette date d'août 1945, je reçus effectivement une lettre officielle de Salisbury me refusant les chiffres de production et du commerce, etc..., encore considérés comme « secrets de guerre ».

La firme Sud-africaine qui voulut publier ce travail est « The Fillery & Spence Co » à Johannesburg, qui fait paraître un bulletin commercial et industriel assez prisé.

Ce long préambule pour m'excuser de la présentation de cette Etude ronéotypée : aucune Imprimerie, au Congo belge ni à Brazzaville ne voulut se charger de son impression et publication, surchargées qu'elles étaient toutes par les travaux qui, normalement, étaient exécutés en Europe : impression des journaux dont le tirage monta fortement, papiers à lettres et enveloppes, registres, travaux pour le Gouvernement, etc..., on imprima même au Congo des actions de sociétés, des connaissances, contrats d'assurances, etc...

Le fait est qu'en faisant paraître ce travail sous cette forme, je voulais le « sauver » de l'oubli et lui faire prendre date, tout en sachant bien que cette présentation lui enlevait toute chance de vulgarisation... Je le considère néanmoins précieux pour certains industriels et commerçants et pour les Ecoles de Commerce.

Si vous estimez cet ouvrage digne de figurer dans votre Bibliothèque, je m'en sentirais grandement honoré.

BIBLIOGRAPHIE

- THÉBAULT (E. P.). — *Traité de droit civil malgache. Les lois et coutumes hovas*, Tananarive et Paris, R. de Comarmond et Jouve et C^e édit. 1951, in-8^o, 214 pages (Don de l'auteur).
- COMBES (R.). — *Exposé des activités de l'Office de la Recherche scientifique Outre-mer pour les années 1948-1949-1950*. Paris, O.R.S.O.M. édit., 1951, in-4^o, 71 pages (Don de l'auteur).
- **** — *L'équipement des territoires français d'outre-mer 1947-1950*. Paris, Ministère de la France d'outre-mer édit, 1951, in-4^o, 153 pages avec cartes et phot. (Don de l'éditeur).
- LAGOA (Visconde de). — *Glossario toponimico da antiga historia portuguesa ultramarina I parte. Asia e Oceania A.B.C.* Lisbonne, Ministerio das colonias. Junta de investigações coloniais, édit., 1951, in-4^o, 294 pages (Don de l'éditeur).
- ****. — *Plan décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*. Bruxelles, Les Editions de Visscher, 1951, in-4^o, 598 pages avec cartes et tab. (Don du Ministère des Colonies belge).
- JUSTINARD (Colonel). — *Un grand chef berbère. Le Caïd Goun-dafi*. Casablanca, Editions atlantides, 1951, in-12, 267 pages avec carte et port. (Don de l'auteur).

- T WIESELMANN (François). — *Les Représentations de l'homme et des animaux quaternaires découvertes en Belgique*. Bruxelles, 1951, Inst. roy. des Sciences naturelles de Belgique, Mémoire n° 113, in-4°, 28 pages avec pl.
- SCHUURMANS STEKHOVEN JR. (Jacobus Hermanus). — *The freelifving marine nemas of the Mediterranean. I. The bay of Villefranche*. Bruxelles, 1950, Int. roy. Sci. nat. de Bel., 2^e série des Mémoires, fasc. 37, in-4°, 220 pages avec carte et fig.
- LAURENT (Raymond). — *Revision du genre Atractaspis A. Smith*. Bruxelles, 1950, Inst. roy. Sci. nat. de Belg., 2^e série des Mémoires, fasc. 38, in-4°, 49 pages avec fig.
- P OLINARD (E.). — *Les gisements de diamant du bassin du Kasai au Congo belge et en Angola*. Bruxelles, Inst. roy. col. belge., 1951, in-4°, 39 pages avec phot.
- JOLY (A.-R. Louis). — *Pour la transformation des zones arides [Algérie]*. Paris, 1951, 16 pages dactyl. [Don de l'auteur].
- SERGEANT (Edmond) et † SERGEANT (Etienne). — *La vie des moineaux algérois*. Alger, 1951, Archives de l'Inst. Pasteur d'Algérie, 33 pages avec phot. (Don de Ed. Sargent).
- ROBINSON (K. E.). — *The public law of overseas France since the war*. Oxford s. d. [1951]. Institute of colonial studies, pp. 37-56 [Don de l'Inst. of. col. Stud.]
- CORNET (René J.). — *Soixantième anniversaire de la Compagnie du Katanga (1891-1951)*. Extrait de la Revue col. belge., 1^{er} juil. 1951, 11 pages avec phot. [Don de l'auteur].

PUBLICATION DU GOUV. GÉN. DE L'ALGÉRIE

- CINTAS (P.). — *Fouilles puniques à Tipasa*. Alger, 1949, extrait de la Revue africaine, 3^e et 4^e trim., 1949, 68 pages avec illust.
- BALOUT (L.) et CABOT BRIGGS (L.). — *Travaux du laboratoire d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques du Musée du Bardo, III-IV, Mechta-el-Arbi*, 133 pages avec carte et fig.
- ALAZARD (Jean). — *Le Palais d'été. Résidence du Gouverneur général de l'Algérie*. Alger, 1951, in-12, 50 pages avec phot.
- ****. — *Villes d'Or, Villes, Musées d'Algérie*. Alger, 1951, album in-8°, 110 pages avec cartes et plans.
- MARION (Jean). — *Les agglomérations antiques des environs de Paul-Robert (département d'Alger)*. Alger, 1951, extrait de « la Revue africaine », pp. 209-258 avec carte et phot.

SMET (M. de). — *De oorzaken der Kindersterfte in de Steek Van Yonambi (1948-1950)*. Bruxelles, Inst. roy. col. belge., 1951, in-8°, 108 pages.

COMPTE RENDU
DE LA SÉANCE DE L'ACADÉMIE
DU 21 SEPTEMBRE 1951

La séance est ouverte à 15 h. 10 sous la présidence de M. Emile Prudhomme.

Présents : MM. PRUDHOMME, Gustave MERCIER, BARQUISSAU, Henri SAURIN, René POTTIER, LÉMERY, Général MEYNIER, René BOUVIER, Gouverneur Général REPIQUET, Victor CAYLA, D^r GIRARD, Maurice MERCIER, Fernand LIORÉ, REIZLER, Jacques LIOUVILLE, Albert LAPRADE, GUERNIER, GERBINIS, DECARY, CARTON, Colonel JUSTINARD.

Excusés : MM. GISCARD D'ESTAING, D^r Noël BERNARD, René PINON, DURAND-RÉVILLE, Henri FROIDEVAUX, BARÉTY, D^r MATHIS, Jacques BARDOUX, COEDÈS, Général HURAUT, Paul DEVINAT, René PINON, LEMAIGNEN, Général DE BOISBOISSEL, MONOD, M^{lle} de BLONAY.

M. GRANDIDIER. — En ouvrant cette séance j'ai la très douloureuse mission de vous annoncer la mort de trois de nos confrères. D'abord le Général Azan, qui a succombé, vous le savez, le 14 août et dont les obsèques ont eu lieu à Lons-le-Saunier à l'église des Cordeliers, le 18 août. Son éloge sera prononcé par le Général de Boisboissel à la prochaine séance ou à la séance qui suivra parce que, à celle du 1^{er} octobre, M. Roubaud va rendre hommage à la carrière et à la valeur scientifique du Professeur Brumpt, un de nos confrère mort un peu antérieurement.

Le second décès que j'ai à vous signaler est celui du Professeur Perrot, qui est mort il y a quelques jours seulement et dont les obsèques ont eu lieu à l'église Saint-Médard, mercredi dernier, 19 septembre. Plusieurs de nos confrères y ont assisté et sont allés exprimer leurs condoléances à la famille du Professeur Perrot. J'ai l'intention de demander à M. Auguste Chevalier qui était lié à notre regretté confrère par une longue amitié, de nous retracer les étapes de sa carrière.

Enfin je dois vous signaler la mort du Professeur René Maunier, mort que nous n'avons pas su au moment où elle s'est produite car elle est antérieure au 12 juin — c'est du moins la date que j'ai pu avoir celle de ses obsèques à Saint-Jacques du Haut-Pas. Son décès doit donc être du 9 ou 10 juin 1951.

M. le Président PRUDHOMME. — Mes chers confrères, je vous propose d'observer une minute de silence en signe de deuil.
(L'assemblée, debout, observe une minute de silence).

La parole est à M. Grandidier pour la lecture du procès-verbal de la séance du 20 juillet, qui est adopté sans observation.

M. GRANDIDIER. — Je voudrais, en commençant le dépouillement de la correspondance, vous donner des nouvelles de deux de nos confrères dont la santé n'était pas sans nous donner de l'inquiétude. L'un est le Général Larras qui me dit qu'il vient de passer un excellent été à Alger même, malgré la chaleur et l'humidité exceptionnelle de la saison. L'autre est une lettre du D^r Bouet qui m'annonce sa convalescence et espère être des nôtres à partir du mois prochain.

Dans le procès-verbal que je viens de lire j'ai fait allusion à une note qui avait été publiée par le Ministère de la France d'outre-mer au sujet de la création d'un Comité d'information de la France d'outre-mer. L'Académie avait décidé d'envoyer une lettre au Ministère à ce propos. Cette lettre a été rédigée et M. le Président, M. Lémery et moi-même l'avons signée. Je vais vous en donner lecture.

Paris, le 27 juillet 1951.

Monsieur le Ministre de la France d'outre-mer,
27, rue Oudinot, Paris (VII^e)

MONSIEUR LE MINISTRE,

L'Académie a l'honneur de vous accuser réception et de vous remercier de la Note que vous lui avez envoyée concernant le Comité d'Information de la France d'outre-mer ; notre Compagnie est heureuse de vous confirmer à cette occasion les sentiments dans lesquels elle a toujours travaillé en collaboration avec votre département et de vous assurer qu'elle lui apportera plus que jamais son concours actif.

L'Académie se félicite de voir la liste des personnes qui seront appelées à ce Service d'information ; il lui aurait toutefois été agréable, étant donné qu'elle dépend de votre Ministère, d'avoir un représentant dans l'Organisation que vous venez de créer. Elle trouverait dans cette collaboration une raison de renforcer ses liens avec vos Services et de vous apporter, en cette occurrence, les résultats de délibérations dont les échos pourront ainsi être plus efficaces que cela n'a été le cas jusqu'ici.

Elle a encore éprouvé de la satisfaction en apprenant que vous repreniez le projet auquel elle s'est depuis longtemps ralliée de l'édification d'une Maison de la France d'outre-mer.

En vous renouvelant ses remerciements et le désir d'être associé à votre création, le Bureau de l'Académie vous prie, Monsieur le Ministre, d'agréer l'assurance de sa haute considération.

En l'absence du Président

le Vice-Président :
M. LÉMERY

Le Secrétaire perpétuel :
G. GRANDIDIER,

J'ai reçu quelques jours après la réponse suivante:

Monsieur le Président de l'Académie des Sciences Coloniales
15, rue La Pérouse, Paris (XVI^e).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

—
MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
27, rue Oudinot, Paris (7^e)

CABINET
DU
MINISTRE

Paris, le 4 août 1951.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Votre lettre du 27 juillet 1951 concernant les rapports de l'Académie des Sciences Coloniales avec le Comité d'Information de la France d'outre-mer a retenu toute notre attention.

Le texte de l'arrêté du 2 juillet 1951 qui donne au Comité une existence légale, précise bien son caractère d'organisme de coordination interne au Département.

Il n'a pas été précisé dans ce texte, mais cela a été annoncé à plusieurs reprises, que seraient organisées régulièrement des réunions plus étendues, afin de confronter les projets, les suggestions et les critiques que voudraient bien apporter au Comité les institutions et les organisations qui s'intéressent à la France d'outre-mer. La collaboration de l'Académie des Sciences Coloniales nous est trop précieuse pour qu'on puisse envisager, un instant, de s'en priver.

Aussi nous vous exprimons dès maintenant, Monsieur le Président, notre très vive gratitude pour les assurances que vous nous donnez à ce sujet, de même que nous vous confirmons notre intention de tenir le plus grand compte de vos propositions.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Jean VÉDRINE.

D'autre part notre confrère Malleret, directeur de l'Ecole Française d'Extrême-Orient, a adressé à notre Compagnie la lettre suivante :

ECOLE FRANÇAISE D'EXTRÊME-ORIENT

SIÈGE CENTRAL : 26 boul. Carreau (Hanoï)

Hanoï, le 1^{er} septembre 1951.

Le Directeur de l'Ecole française d'Extrême-Orient à Monsieur le Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences coloniales 15, rue La Pérouse Paris (XVI^e).

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL :

J'ai l'honneur de vous informer que l'Ecole française d'Extrême-Orient commémorera, en une série de manifestations échelonnées sur le

quatrième trimestre de l'année 1951, le cinquantenaire de son organisation. Des cérémonies sont prévues dans les capitales des trois Etats de l'Indochine, pendant les mois d'octobre et novembre, et une manifestation solennelle aura lieu à Paris au Grand Amphithéâtre de la Sorbonne, sous la Haute présidence de M. le Président de la République Française, à une date qui sera fixée fin novembre ou début de décembre.

Il m'a paru indispensable d'associer à ces manifestations d'ordre culturel l'ensemble des deux cent soixante quinze universités et organisations scientifiques réparties dans l'ensemble du monde avec lesquelles l'Ecole française d'Extrême Orient entretient par voie d'échange les plus cordiales relations. Le vœu le plus ardent de notre institution serait certes que vous puissiez être représenté à chacune des manifestations envisagées. Les distances géographiques qui nous séparent ne le permettent pas invariablement. Mais le meilleur témoignage de sympathie et d'encouragement pour l'avenir que nous puissions solliciter serait l'envoi d'une adresse qui manifesterait votre présence auprès de nous, en une circonstance aussi solennelle. Je me permets donc de vous suggérer ce moyen d'affirmer votre participation à un ensemble de cérémonies qui marqueront les résultats d'un demi siècle d'orientalisme et enregistreront les promesses de l'avenir.

D'avance, je me permets de vous en remercier et vous prie de trouver ici, Monsieur le Secrétaire perpétuel, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Louis MALLERET.

Je pense, Messieurs, que nous pourrions demander à l'un des nôtres, plus spécialement versé dans les questions d'Extrême Orient, et je pense en la circonstance à M. Coedès, de vouloir bien rédiger un manifeste ou une lettre de sympathie que nous pourrions envoyer au nom de l'Académie ; le texte vous en serait soumis à une prochaine réunion.

L'Académie approuve cette proposition.

M. GRANDIDIER. — Pour terminer la correspondance, je dois vous faire part d'une lettre de M. Pleven à qui, au nom de l'Académie, j'avais envoyé des félicitations au moment où il a été nommé Président du Conseil. Il m'a répondu la lettre suivante :

PRÉSIDENT DU CONSEIL

Paris, le 21 août 1951.

Le Président

MON CHER CONFRÈRE,

J'ai bien reçu votre lettre du 9 août qui m'a infiniment touché.

Je remercie vivement mes confrères de l'Académie des Sciences Coloniales d'avoir bien voulu m'adresser leurs félicitations à l'occasion de mon accession à la Présidence du Conseil.

Je vous prie de bien vouloir leur dire que si mes fonctions m'ont empê-

ché d'être assidu aux séances de l'Académie, je n'en suis pas moins leurs travaux avec une grande attention.

Bien fidèlement

R. PLEVEN.

Notre Confrère de Belgique, M. Van der Linden, Président de l'Association de la Presse coloniale belge, a annoncé qu'à l'occasion du vingtième anniversaire de la fondation de son groupement il se propose d'organiser à Bruxelles un Congrès international de journalistes et d'écrivains spécialistes de la question coloniale. La principale question mise à l'ordre du jour serait la suivante : « Le problème colonial devant l'opinion publique. »

M. Van der Linden demande si cette formule recevrait l'agrément de l'Académie des Sciences Coloniales. Il demande aussi s'il serait possible de lui indiquer le nom et l'adresse des journalistes et des écrivains coloniaux auxquels il pourrait, le cas échéant (c'est à dire si le Congrès est définitivement organisé), écrire directement pour obtenir leur participation.

L'Académie approuve la proposition du Président.

MM. Gerbinis, G. Lefebvre et Grandidier présentent des ouvrages.

(Voir le texte de ces présentations pp. 376 et suiv.).

M. SAURIN demande quelques explications au sujet des candidatures en cours. M. Lioré, président de la deuxième section répond à M. Saurin.

Le Secrétaire perpétuel consulte l'Académie sur la date de la réunion de la Commission des Prix ; celle-ci se réunira dans la première quinzaine de novembre.

M. GRANDIDIER. — Une autre question est celle du Souvenir Colonial Français, dont l'activité est nulle. Il ne reste personne pour s'en occuper. Le Général Larras qui était Secrétaire général a délégué ses pouvoirs, les a même abandonnés. Il ne reste que M. Froidevaux et moi comme membres.

Le capital de cette Association est minime, il ne semble pas possible dans les circonstances actuelles de l'augmenter ; ne serait il pas convenable et utile de convoquer une assemblée générale en priant les personnes et les groupements qui ont participé à la fondation du Souvenir colonial français de prendre une décision au sujet de sa dissolution et de la dévolution de son modeste capital à une œuvre du même ordre, peut être aux Amis de l'Académie, si aucune autre proposition n'est formulée.

Aujourd'hui je demande à l'Académie, puisque plusieurs de nos confrères sont membres du Souvenir Colonial Français, s'ils sont d'avis d'entamer cette procédure ? C'est d'ailleurs l'avis du Général Larras.

L'Académie acquiesce à cette proposition.

M. le Président PRUDHOMME. — Nous allons maintenant dépouiller le vote émis en vue du remplacement de M. Albert Lebrun.

Il y a trente-sept votants.

Le Président procède au dépouillement du vote.
Il y a trente-six voix pour le Gouverneur général Reste.

M. le Président PRUDHOMME. — Je déclare élu le Gouverneur général Reste.

La séance est levée à 17 heures.

Le Secrétaire Perpétuel, Directeur : G. GRANDIDIER.

BANQUE DE MADAGASCAR ET DES COMORES

Banque d'Emission (loi du 29 Mars 1950)
Société Anonyme au capital de 37 millions de francs

SIÈGE SOCIAL : 33, Rue de Courcelles, PARIS

Agence à MARSEILLE, 26, Avenue du Prado

Succursale à TANANARIVE

Agences : DIEGO-SUAREZ, FIANARANTSOA,
FORT-DAUPHIN, MAJUNGA, MANAKARA, MANANJARY,
MORONI, MORONDAVA, NOSSI-BE, TAMATAVE, TULEAR

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Emission de billets de banque, de chèques et de lettres de crédit.
Transferts de fonds, comptes courants et dépôts. Escompte.
Recouvrements. Avances Ouvertures de crédits. Ordres de Bourse.

COMPAGNIE DES MESSAGERIES MARITIMES

12, Boulevard de la Madeleine, PARIS (9^e)

Tél. : Opéra 07.60 (six lignes)



SERVICES

de Paquebots et Navires de charge

Principales Régions desservies :

Egypte - Proche-Orient - Inde - Ceylan - Pakistan
Indochine - Extrême-Orient - Madagascar
La Réunion - Afrique Orientale et du Sud
Australie - Océanie

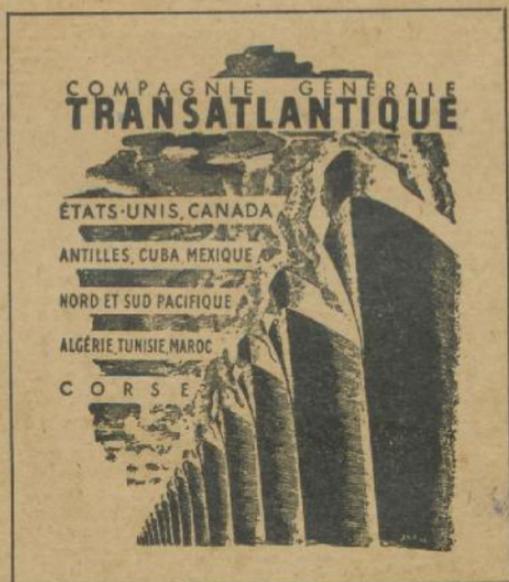
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR LA FRANCE ET LES PAYS D'OUTRE-MER

(S.O.F.F.O.)

Société Anonyme au Capital de 155.000.000 de Frs

SIÈGE SOCIAL A PARIS
23, Rue de l'Amiral-d'Estaing

AGENCE A SAIGON : Place Rigault-de-Genouilly



TARIF D'ABONNEMENT POUR 1951

AUX COMPTES RENDUS MENSUELS DES SÉANCES DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES COLONIALES

France et Colonies	1.000 frs
Etranger	1.800 frs

Le numéro : 100 frs pour la France et les colonies ;
200 frs pour l'étranger

